

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **34 (1925)**

Heft 29

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 29

BASEL, 16. Juli 1925

Nº 29

BALE, 16 juillet 1925

INSERTATE: Die einseitige Nonpareille oder deren Raum 45 Cts. Reklamen Fr. 1.50 per Zeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jährl. Fr. 12.—, halbj. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. Zuschlag für Postabonnements 30 Cts. AUSLAND: jährlich Fr. 15.—, halbj. Fr. 8.50, vierteljährlich Fr. 5.—, monatlich Fr. 1.80. Für Adressänderungen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

**Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotellier-Vereins**



**Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôteliers**

Erscheint jed. Donnerstag

Vierunddreissigster Jahrgang
Trente-quinzième année

Paraît tous les jeudis

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts., réclames fr. 1.50 par ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par la poste en Suisse 30 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER, 1 an 15 fr.; 6 mois, 8 fr. 50; 3 mois, 5 fr.; 1 mois, 1 fr. 80. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-
Konto No. V, 85.

Redaktion und Expedition: Aeschengraben No. 35, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TÉLÉPHONE
Safran No. 11.52

Rédaction et Administration: Aeschengraben No. 35, Bâle.
Gedruckt beim Verlag Otto Walter, A.-G., Olten.

Compte de chèques
postaux No. V, 85.

Bundesfeier 1925

Der Reinertrag der diesjährigen Bundesfeier-Aktion ist vom hohen Bundesrat für die Taubstummen und Schwerhörigen

bestimmt worden. — Bereits sind allüberall an den Fremdenplätzen, in den einzelnen Hotels, Sanatorien, Pensionen und Kursälen die Vorarbeiten für den Verkauf der Festzeichen (Bändchen mit Plakette) am

Bundesfeiertag, den 1. August

im besten Gange. Wie in den beiden Vorjahren wird der Vertrieb durch die Frauen und Töchter des Hotelgewerbes organisiert. — Wir wünschen durchschlagenden Erfolg und entbieten ein Glück auf zu der frohen Arbeit. — Wo die Organisation noch nicht klappt, gemeinsam frisch auf ans Werk!

Betr. Auskunft über Organisation, Spedition usw. wende man sich an die Propagandakommission des Bundesfeier-Komitee, Bahnhofstr. 18, Zürich, od. ans Zentralbureau S. H. V. in Basel.

Vereinsnachrichten

Autotourismus.

Wie die Oberzolldirektion mitteilt, ist neustens in der Zollbehandlung für in die Schweiz einreisende Kraftfahrzeuge eine Erleichterung dahin eingetreten, dass nunmehr auch grosse Tourenwagen, Autocars und Autobusse, wie sie von den internat. Reisebureaux — z. B. von den Agenturen Chapman Son und Pickfords in London — zur Ausführung von Gesellschaftsreisen nach unserem Lande verwendet werden, auf Grund von Trypques zur Zollabfertigung gelangen. Die Neuregelung ist die Folge entsprechender Schritte der interessierten Kreise, insbesondere der Schweizer. Verkehrszentrale und des S. H. V., nachdem an den Delegiertenversammlungen unseres Vereins in Genf sowie des Verbandes Schweizer. Verkehrsvereine in Glarus dahingehende Vorstellungen bei der Zollverwaltung diskutiert und beschlossen wurden.

Verband schweizer. Badekurorte.

Der Vorstand teilt mit: Die grosse Führerfrage macht Fortschritte. So konnte den Mitgliedern der Entwurf des Vorwortes, verfasst von der Schweizer. Verkehrszentrale, der Verteilungsplan, Textentwurf und der Fragebogen zugestellt werden. Das Bureau der Balneologischen Gesellschaft hat sich in erfreulicher Weise bereit erklärt, die einzelnen Texte durchsehen zu wollen. Herr Kunstmaler Kutscha hat bereits einige Baderorte im Bilde festgehalten; seine Bilder sind, soweit wir dies beurteilen können, sehr schön ausgefallen. — Mit dem Verlage Wagner in Zürich haben wir die Vereinbarung getroffen, dass auch unser Verband im Neuen Bäderbuche, direkt nach der Verkehrszentrale, genannt werden soll. — Da die meisten Baderorte sich einer langen Saison erfreuen, liessen sich Kuchlehrstellen finden in der Weise, dass die Kuchlehrer im Winter jeweils sich in einem Winterhotel weiter ausbilden können, um im Sommer wieder in ihr Baderhotel zurückzukehren. Die Direktion des Zentralbureau S. H. V. in Basel hat sich bereits mit der Angelegenheit befasst und wird in nächster Zeit weitere Angaben folgen lassen.

„Waldorf-Astoria“- und „Ritz-Carlton“-Freistellen der Hotelfachschule in Cour-Lausanne.

An der Fachschule des Schweizer Hotellier-Vereins in Cour-Lausanne sind wiederum zwei Freiplätze zu vergeben für den am 1. September beginnenden zehmonatigen Fachkurs und den anschliessenden viermonatigen Kochkurs. Diese von Wohlthätern der Schule gestifteten Freistellen (die „Waldorf-Astoria“-Freistelle wurde errichtet durch Herrn L. M. Boomer, Präsident der Waldorf-Astoria-Gesellschaft in New York, die „Ritz-Carlton“-Freistelle durch die drei Gesellschaften der Hotels Ritz-Carlton, New York, Carlton in London und Ritz in London, vertreten durch Herrn Albert Keller, Generaldirektor, New York) sichern den Inhabern Gralunterricht und freie Unterkunft und Verpflegung in der Fachschule während der ganzen Dauer der beiden Kurse. Ausser den durch das Fachschulreglement aufgestellten allgemeinen Aufnahmebedingungen haben die Bewerber für die Freiplätze sich über gute Leistungen und gutes Betragen an einer Sekundarschule auszuweisen und Zeugnisse und Empfehlungen beizubringen, woraus die besondere Eignung für das Hotelfach ersichtlich ist. Für die „Waldorf-Astoria“-Freistelle ist überdies der Nachweis der schweizerischen Staatszugehörigkeit erforderlich. Bei gleicher Qualifikation mehrerer Bewerber wird in erster Linie auf die Bedürftigkeit abgestellt. Anmeldungen sind bis 10. August an die Direktion der Fachschule des Schweizer Hotellier-Vereins, Cour-Lausanne, zu richten, welche auch weitere Auskünfte erteilt.

Zur Passvisums-Frage.

erhalten wir von geschätzter deutscher Seite folgende Zuschrift:

Separat erhalten Sie ein Exemplar der „Frankfurter Zeitung“ mit einem längeren Artikel über die Schweiz, den ich zum gefl. Studium und zur geeigneten Weiterverbreitung empfehle. Aus der Abhandlung ersuchen Sie, wie man in Deutschland über die Schweiz im allgemeinen und über deren Gastfreundschaft im besonderen denkt.)

Als unangenehm, ja sogar lästig, wird immer noch die Anforderung des schweizerischen Passvisums empfunden, eines Hindernisses, welches wahrlich nicht würdig ist in Anbetracht der guten, ja sogar herzlichen Beziehungen der beiden Völker miteinander. Ich weiss, dass man hier entgegen hält: „Das beruht auf Gegenseitigkeit in Vereinbarungen der beiden Nachbarregierungen“. Trotz alledem meine ich, dass das, was mit anderen Ländern möglich ist, auch mit Deutschland möglich sein muss; der gute Wille der Masse des deutschen Volkes ist da. Regen Sie bei Ihren Behörden in Bern nur noch einmal an, dass ein solches unwürdiges Hindernis fallen muss. — In der gegenwärtigen Reisezeit stehen täglich Hunderte von Personen vor den Türen der schweizerischen Konsulate (deren Kanzleistunden nur von 10 bis 12 Uhr sind — in diesen 2 Stunden können unmöglich mehrere hundert Passvisa ausgeschrieben werden —). Die schweizerische Gastfreundschaft hat solche Hemmnisse sicher nicht gewollt.

Um zum Schluss noch auf die oben angedeutete Gegenseitigkeit zurückzukommen, erwähne ich das Folgende:

Es reisen mehr Deutsche in die Schweiz, als Schweizer nach Deutschland. Die Einnahmen der schweizer. Konsulate für die Passvisa-Gebühren sind also grösser, als umgekehrt diejenigen der deutschen Konsulate in der Schweiz. Deshalb sollte die Schweizer Regierung in der Wegräumung der Passvisa-Hindernisse ruhig nachgiebiger, ja sogar entgegenkommender, selbst Opfer bringender sein. Gewiss sind die deutschen Behörden schwerfällig und langsam (das bekenne ich offen), andererseits aber liegt das grössere und bei weitem nutzbringendere Interesse auf Seiten des Schweizer Volkes.

Haben Sie die Güte, meine Ausführungen nicht etwa als Monitum zu betrachten. Ich bin persönlich weder an einer Zeitung noch an irgend einem Verein interessiert und will nichts anderes, als zwischen dem schweizer und dem deutschen Volke die herzlichen Beziehungen hoch halten, für welche letztere

*) Es handelt sich um einen die Schweiz sehr günstig beurteilenden Artikel, betitelt: „Praktische Winke für Schweiz-Fahrer“ in Nr. 486, Seite 3 der „Frankfurter Zeitung“. Die Red.

die papiernen Passbeschlüsse keinen Platz und keine Berechtigung mehr haben. (Unterschrift.)

Anmerkung der Redaktion. Bekanntlich haben die schweizerischen Interessenten am Fremdenverkehr unter dem 20. Mai 1925 eine Eingabe an das Eidg. Justiz- und Polizeidepartement gerichtet, worin angeregt wurde, es möchte das Passvisum für die Angehörigen derjenigen Staaten aufgehoben werden, gegen welche keine politischen Bedenken bestehen. Die Eingabe findet sich in Nummer 22 der „Schweizer Hotel-Revue“ abgedruckt. Wie man hört, sollen mit den interessierten Staaten zurzeit Verhandlungen schweben und es wird erwartet, dass alsbald nach Rückkehr von Herrn Bundesrat Häberlin aus den Ferien, am 21. Juli, in der Angelegenheit wichtige Beschlüsse gefasst werden.

Bundesfeier-Menükarte.

Die Buchdruckerei Koch & Ullinger in Chur gibt auch dieses Jahr eine geschmackvolle, flott kombinierte kolorierte Bundesfeier-Menükarte heraus. Zeichnung und Ausführung stammen von Kunstmaler Anton Christoffel, dessen Motiv die Verherrlichung des Schmuckes früherer malerischer Volkstrachten zu Grunde liegt und gewiss allseitigen Anklang finden dürfte. Möge die glücklich gewählte Idee die 1. August-Tafel unserer Hotels, Pensionen etc. verschönern und schmücken helfen.

Der Preis der einfachen Karte ohne Text-Eindruck beträgt pro 100 Stück Fr. 20.—, der Doppelkarte Fr. 25.— bei Abgabe auch kleinerer Quantitäten. Erweiterter Text-Eindruck der Hotels wird prompt besorgt. Bestellungen sind direkt an den Verlag Koch & Ullinger in Chur zu richten.

Unsere Fremdenfrage.

Vorbemerkung der Redaktion. Das im nachstehenden Artikel behandelte Problem interessiert die schweizer. Hotelliers berufspolitisch nur zu einem geringen Teile. Aber es ist von solcher allgemeinen Tragweite, dass wir der Behandlung desselben in unserem Vereinsorgan uns nicht verschliessen dürfen, wobei wir bemerken, dass wir nicht alle nachfolgenden Ausführungen als schliesslich anerkennen. — Um hinsichtlich unseres Interesses am ganzen Fragenkomplex im übrigen richtig zu urteilen, muss immer und immer wieder auf den Unterschied zwischen „Ueberfremdungsfrage“ und „Fremdenverkehrsfrage“ hingewiesen werden.

Trotz allem, was vom Bundesrat im Rahmen seiner Vollmachten und bisher auch von den eidgen. Räten zur Wahrung unserer politischen und wirtschaftlichen Unabhängigkeit gegenüber Landesfremden vorgekehrt wurde, ist diese Frage einer unserer brennendsten Probleme, das nach und nach auch weiteren Volkskreisen zu denken gibt und ihnen nahelegt, alles zu tun, was für die Erhaltung der bedrohten nationalen Eigenart notwendig ist. Dies kann in erster Linie geschehen durch die Teilnahme an der eidgen. Volksabstimmung im Oktober dieses Jahres, welcher der Bundesbeschluss betr. Aufenthalt und Niederlassung der Ausländer unterbreitet werden wird. Der neue Verfassungsartikel 69 ter bestimmt:

„Die Gesetzgebung über Ein- und Ausreise, Aufenthalt und Niederlassung der „Ausländer steht dem Bunde zu. — Die Ent-

scheidung über Aufenthalt und Niederlassung treffen nach Massgabe des Bundesrechtes die Kantone. Dem Bunde steht jedoch das endgültige Entscheidungsrecht zu, gegenüber:

- a) Kantonalen Bewilligungen für länger dauernden Aufenthalt, für Niederlassung und gegenüber Toleranzbewilligungen;
- b) Verletzung von Niederlassungsverträgen;
- c) Kantonalen Ausweisungen aus dem Gebiete der Eidgenossenschaft; und
- d) Verweigerung des Asyls.

Es ist wirklich an der Zeit, dass wir uns auf unsere nationalen Vorteile besinnen und von der in vielen, der wirklichen abgewendeten Kreisen gehässhelten Idee des Weltbürgerlums abkommen, einer Idee, die es bisher zuliesse, dass der sich in der Schweiz dauernd aufhaltende Ausländer grössere Vorteile und Rechte genoss als der Schweizerbürger und von der Pflicht des Militärdienstes ohne jede Gegenleistung befreit war.

Wie das alles gekommen ist und so geworden wurde im Glauben von Volk und Behörden, „man“ dürfe nicht anders, das schilderte am 7. Juli abends in einer Sitzung der Ortsgruppe Bern der „Neuen Helvetischen Gesellschaft“ in einem breitangelegten Vortrage der beste Kenner unserer Fremdenfrage in allen ihren Ausstrahlungen, der Chef der Polizeibehörde im eidgen. Justiz- und Polizeidepartement, Prof. Dr. Delaquis, der es zudem nicht unterlies, der nähern und fernern Zukunft zu gedenken, sowie der Frage der Ueberfremdung, die dann zur Lösung an uns herantrat.

Wer heute oder später in der Fremdenfrage etwas tun will oder darüber behördlich zu entscheiden hat, muss in erster Linie im klaren sein über den Grad der bestehenden Ueberfremdung und deren Auswirkung in politischem und wirtschaftlichem Sinne. Die Lage von 1850 mit 2.9 % Fremden in der Schweiz war durchaus normal, sie verschlechterte sich aber von Jahrzehnt zu Jahrzehnt durch die ungehemmte Einwanderung mehr oder weniger wünschenswerter ausländischer Elemente, bis 1914 die Fremden bereits 14.7 % der Gesamtbevölkerung ausmachten, in 8 Kantonen sogar bedeutend mehr, wie in Genf 40 %, Zürich 20.3 %, in Basel 37 % und in einzelnen Städten wie Lugano gar über 50 Prozent. In den Jahren 1870 bis 1910 halfte die einheimische Bevölkerung der Schweiz um 56 %, die ausländische aber um 690 % zugenommen! Durch die natürliche Vermehrung seiner selbst würde das ausländische Element (auch bei schärfster Absperrung jeder neuen Zuwanderung) in 77 Jahren die schweizerische Bevölkerung an Kopzahl übertreffen. Damals waren 18 % aller in der Schweiz arbeitender Männer Ausländer, also nahezu jeder fünfte Mann. Was das politisch, militärisch und volkswirtschaftlich in Bezug auf die Erhaltung unserer Nationalität zu bedeuten hat, sollte die grössten Besorgnisse und überall den Wunsch erwecken, sich nicht sehenden Auges mit einer gewissen Apathie überschwemmen lassen zu wollen und auch nicht den Ausländer mangels einer Gesetzgebung stillschweigend vor den Schweizerbürgern so zu bevorzugen, dass er an der Erwerbung des Bürgerrechtes deshalb kein Interesse mehr hat, da ihn dasselbe schlechter stellt als die blosse Niederlassungsbewilligung.

Die passive Haltung von Behörden und Volk dem Ausländer gegenüber wurde vor dem Kriege in der Hauptsache verursacht durch die mit andern Nationen im Sinne des weitesten Entgegenkommens abgeschlossenen Niederlassungsverträge, wobei durch die

Gewährung des Gegenrechtes im höchsten Grade Rücksicht genommen wurde auf die im Ausland sich aufhaltenden Schweizer. Zudem fehlte es in den Jahren der grossen Industrieentwicklung auch an Arbeitskräften, so dass man über die Einwanderung derselben froh war. Als dann die Kriegszeit kam mit ihrem Elend und der Rechtsunsicherheit im ganzen Auslande, da musste die Schweiz den sie umgebenden Völkern und besonders denen in den östlichen Teilen Europas, trotz der bestehenden Lebensmittellieferungen, als das „Gefilde der Seligen“ erscheinen und sie kamen, Reiche und Arme, Gute und Schlechte, Idealisten und Schieber, Refraktäre und Deserteure und alle nahm die Schweiz auf; wenn nicht auf den ersten Anheiß, so doch später mit Mithilfe unserer Advokaten. So ging es bis 1917, bis endlich die krampfhaft geschlossenen Augen aufgingen und der Bundesrat auf Grund der ihm erteilten unbeschränkten Vollmachten, gegen den offenen und versteckten Widerstand von Kantonen und im Kampfe gegen die Eigensucht gewisser einheimischer Erwerbsgruppen, die Verordnung über die Einreise, Aufenthalt und Niederlassung der Ausländer erliess. Dann folgte 1921 die Zurückleitung zahlreicher Kompetenzen der Fremdenpolizei an die Kantone und endlich von 1922 ab die Beratungen der eidgen. Räte über die Fremdenfrage, die unter anderem zu dem erwähnten Bundesbeschluss führte, und zu dem in der Beratung noch nicht zu Ende gediehenen Bundesbeschluss „Massnahmen gegen die Ueberfremdung“, durch welchen Artikel 44 der Bundesverfassung redigiert werden soll.

Noch ist die Gefahr nicht beschworen, trotzdem die Volkszählung von 1920 eine starke Abnahme der Ausländer in der Schweiz gezeigt hat. Die Kantone sind in ihren Auffassungen über die Wünschbarkeit der Ausländerreise zum Teil wieder sehr entgegenkommend geworden; schon 1922 zeigte sich ein starkes Anwachsen der Einwanderung und 1923 kamen bereits 37,000 Personen über unsere Grenzen (Hofeigläse zu vorübergehendem Aufenthalt nicht gerechnet); im gleichen Jahre 1923 sind aber 11,000 schweizerische Wehrpflichtige ausgewandert! Da dürfen unsere Anstrengungen zur Besserung der Lage nicht erlahmen und zwar besonders in dem Sinne, dass wir für den Zuwachs der Niederlassung einschränkende Bestimmungen aufstellen, aber weitherzig und entgegenkommend sind in der Erteilung des Bürgerrechts. Die Gewährung der Niederlassung in der Schweiz soll nach vielen Richtungen hin mit sicheren Garantien ausgestattet werden, wobei aber keine starren Formeln aufgestellt werden sollen; wenn das weitergeführt wird, was seit 1919 ohne grossen wissenschaftlichen Apparat, aber konsequent von der Eidgenossenschaft im stillen geleistet worden ist, so dürfte das genügen, um die erstrebenswerten Elemente unter den Einwanderern von den andern zu scheiden. Die vor einiger Zeit in die Diskussion geworfene Frage der Konfingierung der Zuwanderung nach den Mustern der Vereinigten Staaten und Kanadas ist nicht durchführbar, sie würde nicht nur für die Freizügigkeit unter den Kantonen, sondern auch von Gemeinde zu Gemeinde das Ende bedeuten. Dagegen sollte später einmal die Frage geprüft werden, ob von den in der Schweiz zur Niederlassung gelangten Ausländern nicht eine Ausgleichsteuer erhoben werden sollte als billiger Entgelt für den ihnen gewährten Rechtsschutz.

Prof. Dr. Delaquis betonte im fernern Verlauf seiner Ausführungen die mannigfachen und grossen Schwierigkeiten, die sich dem Einbürgerungsproblem entgegenstellen. Da die Vorlage im kommenden Herbst wiederum zur Beratung vor den Ständerat und den Nationalrat kommen wird, brauchen wir hier auf die vom Redner behandelten Fragen der Zwangseinbürgerung, der Beschränkung des

aktiven und passiven Wahlrechtes der Neubürger, der Zulässigkeit der Option, die der Redner ablehnt, nicht einzutreten, da sich hiezu noch Gelegenheit ergeben wird. In der Zukunft zu lösende Fragen wären solche der Ausweisung bei uns niedergelassener Ausländer in Fällen längerer Arbeitslosigkeit und Mittellosigkeit, bei Verletzung des Gasrechtes und beim Beslehen schwerer venereischer Krankheiten; dann sollten auch unsere armenrechtlichen Bestimmungen dahin revidiert werden, dass der Ausländer in der Schweiz nicht bedeutend besser gestellt ist, als oft der vermählte Schweizer im Auslande. Wir beherbergen und pflegen jederzeit viel mehr arme Ausländer, als das Ausland arme Schweizer. Der Redner meinte, man müsse sich eventuell auf Gegenmassnahmen des Auslandes gefasst machen, allein der Schweiz liegt heute das Hemd näher als der Rock und die Wahrung berechtigter nationaler Pflichten höher, als die Rücksichtnahme auf uferlose Ideale.

Der Vortrag fand den demonstrativen Beifall der gutbesuchten Versammlung und ein warmes Dankeswort seitens des Vorsitzenden, Herrn Eduard Buehler. E. K. M.

IX. Schweizerische Landwirtschaftliche Ausstellung.

Sicherlich wird, ja muss unsere Leser, vor allem im weiten Einzugsgebiet der Bundessstadt, interessieren, was der nachfolgende Prospekt Neues besagt. Es sollte möglich werden, auch Auslandsgäste für jene Zeit noch in der Schweiz zurückzubekommen oder neue hereinzubekommen. Er lautet:

„Vom 12. bis 27. September 1925 findet in Bern die IX. Schweiz. Ausstellung für Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Gartenbau statt. Eine äusserst bewegte, durch die unheilvollen Kriegsjahre verdunkelte Zeit trennt die kommende Ausstellung von ihrer Vorläuferin im Jahre 1910 in Lausanne. Das grosse Völkerringen, begleitet von ernststen Nahrungssorgen, vermochte die verschiedenen Zweige der Urproduktion zu Höchstleistungen anzusporen und manche technische Erfindung wurde ohne die Trübsal der drohenden Not noch lange auf sich haben warten lassen.“

Die gewaltigen Fortschritte, welche uns die letzten Jahre auf dem Gebiete der Land- und Forstwirtschaft und des Gartenbaues gebracht haben, sollen an der Ausstellung in umfassender Weise zur Darstellung gelangen. Die Ausstellung soll damit zur unerschöpflichen Quelle der Belehrung und beruflichen Anregung werden, von der ein grosses in- und ausländisches Publikum ausgiebig profitieren können.

Das Ausstellungsareal liegt unmittelbar an der Peripherie der nordwestlichen Bezirke Länggasse und Brückfeld der Stadt Bern. Die sanft abfallende Fläche ist dem prachtvollen Bremgartenwald unmittelbar vorgelagert und von mächtigen Alleen eingerahmt. Ein selten schöner Ausblick auf die Stadt Bern und das Alpen-Panorama verleiht dem Gelände einen besonderen Reiz. Das 150,000 m² umfassende Ausstellungsareal hat eine Längenausdehnung von rund 1600 Metern. Gegen 60,000 m² werden mit Hallen überbaut, während das übrige Terrain durch farbenreiche Garten- und Parkanlagen, sowie durch die Verbindungswege in Anspruch genommen wird.

Ein besonderer Anziehungspunkt der Ausstellung bilden die Tiergruppen, umfassend 700 Stück Rindvieh, 250 Pferde, 250 Schweine, 200 Ziegen und 160 Schafe. Diese Ausstellungen werden schon am 22. September geschlossen, um durch eine grosse Geflügel-ausstellung (25. bis 27. Sept.) und eine Hundeaussstellung (26. und 27. Sept.) abgelöst zu werden. Die Tierausstellungen finden in der Bienenzucht- und Fischereiausstellung eine sehr wertvolle Ergänzung. Aber auch der

Pflanzenbau (Acker-, Wiesen-, Obst-, Wein-, Garten- und Waldbau) wird eine prächtige Augenweide bilden und seine neuesten Züchtererfolge präsentieren. Eine hervorragende Stellung kommt ferner der wissenschaftlichen Abteilung zu, in der eine Unsumme von geistiger Arbeit von den mannigfaltigen Bestrebungen zur Förderung der Landwirtschaft Zeugnis ablegen wird. Entsprechend der weltbekannten Bedeutung der schweizerischen Milchwirtschaft wird dieser Export-Produktionszweig seine Vielgestaltigkeit und Leistungsfähigkeit in einer besonderen Halle zur Schau tragen. Zu einer landwirtschaftlichen Ausstellung gehört endlich auch ein grosser Park von Maschinen und Geräten aller Art, die im modernen Bauernbetriebe zu unentbehrlichen Hilfsmitteln geworden sind.

Die geräumige Festhalle (Müllgasbankell und Bedienung à la carte), eine alkoholfreie Milch- und Küchlwirtschaft, eine Mostwirtschaft und eine Bierhalle sorgen für das leibliche Wohl der Ausstellungsbesucher. In 7 besonderen, an die Festhalle angebauten Degustationsstuben für Weine können die Qualitätsmarken der verschiedenen schweizerischen Weinbaugebiete gekostet werden.

In Verbindung mit der Ausstellung findet eine Reihe besonderer Veranstaltungen statt. Am Eröffnungstage wird ein grosser Festzug die geschichtliche Entwicklung der schweizerischen Landwirtschaft zur Darstellung bringen. Ein schweizerisches Trachten- und Volksliederfest (13. September) wird ein selten schönes Stück schweizerischen Volkstums vor Augen führen. Der eidgenössische Beilag (20. Sept.) wird die Ausstellungsgemeinde zu einem grossen Feldgolfesdienst besammeln. Ein Schwing- und Aepelfest (19. Sept.), eine Springkonkurrenz (26. und 27. Sept.) und ein grosser Fussball-Match (Länderwettbewerb, 13. Sept.) lassen die sportliche Seite zu ihrem Rechte kommen. Im Kongressaal der Ausstellung werden täglich wissenschaftliche und landwirtschaftliche Filme vorgeführt, während in der grossen Festhalle unterhaltende Vereine aller Art ihre Darbietungen zum Besten geben werden.

Der Ausstellungsbesucher wird nicht versäumen, die zahlreichen Sehenswürdigkeiten der allherrwürdigen Stadt Bern aufzusuchen. Wer in Bern gewesen ist, muss zum mindesten das Wellpostenkmal, das Bundesgebäude, das historische Museum, den imposanten Bau des Münsters und den Bärengraben gesehen haben und wird sich nach diesem Rundgang gerne zu einem kühnlichen Trunk in den interessanten Kornhauskeller oder auf die Aussichtsterrasse des Kursaals begeben. Ein Absteher auf den aussichtsreichen Gärten (Drahtseilbahn) oder gar ins unvergleichlich schöne Berner Oberland wird die bleibenden Eindrücke von der schweizerischen landwirtschaftlichen Ausstellung in Bern noch in wertvollster Weise zu ergänzen vermögen.

Generalkommisariat der Schweizerischen landwirtschaftl. Ausstellung, Laupenstrasse 7, in Bern

Bundesfeierkarten.

Vom Propagandakomitee für die Feier des 1. August wird uns geschrieben: Am 6. Juli beginnt der Verkauf der alljährlichen Bundesfeierkarten bei sämtlichen Schweizerischen Poststellen. Die beiden Karten tragen die 10 Rp. Marke und werden zu 30 Rp. das Stück verkauft; durch Nachfrankierung von 10 Rp. sind sie auch für den Verkehr nach dem Ausland zulässig.

Wiederum sind es zwei schweizerische Künstler, die im Auftrag des Bundesfeierkomitees den Entwurf der beiden Karten besorgen. Man unterlässt es ihnen ein bestimmtes Sujet vorzuschreiben und erwartet von ihnen unter Verzicht auf alle Andeutungen an den diesjährigen Sammelzweck (zu Gunsten der Taubstummen und Schwerhörigen) nur, dass sie den patriotischen Gedanken unserer Bundesfeier in passender, jedermann verständlicher Weise zum Ausdruck bringen. Sowohl S. Sigrist in Zürich, als G. Jeanneret in Cressier haben diese Erwartungen in schönster Weise erfüllt und dem Bun-

desfeierkomitee, vor allem aber den fleissigen Verkäufern und hoffentlich vielen Käufern sehr Karten in die Hand gegeben, die weitaus im Schweizerland und nicht weniger bei unsra Mitbürgern im Ausland reichliche Freude bereiten werden.

Jahresfahrplan 1926/27.

(M.) Mit dem 5. Juni abhin ist der Jahresfahrplan 1925/26 in Kraft getreten; der Umstand, dass die Ingeltungsetzung des n. a. c. s. t. n. Jahresfahrplans gemäss Beschluss der Europäischen Fahrplankonferenz in Neapel schon am 15. Mai erfolgt war, nötigt die Verwaltungen, mit den Vorarbeiten für den nächsten Jahresfahrplan zu beginnen, d. h. zu einer Zeit, in welcher über den zurzeit geltenden Fahrplan noch fast keine Erfahrungen vorliegen. Dadurch wird eine gewisse Unsicherheit, insbesondere in Bezug auf diejenigen Züge geschaffen, die diesmal neu zur Einführung gelangt sind, und deren Beibehaltung von den Erfahrungen abhängt, die hinsichtlich Besetzung und Bedürfnis mit ihnen gemacht werden. Da sie eben integriert in den Bestand des ganzen Fahrplanaufbaues bilden, wird der Entscheid über ihre Beibehaltung manchmal nicht leicht sein.

Der Jahresfahrplan 1926/27 wird bei den Bundesbahnen wiederum im Zeichen der fortschreitenden Elektrifizierung stehen, wobei fahrplanpolitisch natürlich auf den Stand zur Zeit seiner Ingeltungsetzung, d. h. auf den 16. Mai 1926, abgestellt werden muss. Bis dahin sind Offen- und Bern und Zürich- Winterthur neu elektrifiziert, während an andern Linien zwischen Arbon erheblich vorgeschritten, jedoch kaum zur Vollendung gelangt sein werden.

Sofern die Verkehrsentwicklung der ersten Sommermonate im Personenverkehr eine befriedigende bleibt, — was mit annähernder Sicherheit anzunehmen ist, — dürfte seitens der Verwaltung für die Innehaltung des systematischen Fahrplanaufbaues kaum abgesehen werden, d. h. auch diesmal mit einer Erhöhung der Fahrplanleistungen zu rechnen. Der Einschluss der Auf-lagen des Departementes wie üblich auf 800,000 bis eine Million Zugkilometer belaufen wird. Damit ist ohne weiteres gegeben, dass die Grosszahl der schon bisher geltend gemachten Begehren und Mehrleistungen im Fahrdienst neuerdings aufzuheben werden, wobei für ihre Erfüllungsmöglichkeit in der bisherigen Stellungnahme des Departementes gewisse Direktiven festgelegt sind. Die Beibehaltung der im Sommerdienst 1925 erfreulich stark ausgebauten Saisonverbindungen ist bei befriedigender Frequenz derselben wohl ohne weiteres gegeben, ebenso die ausgebauten Ausscheidung im Schnellzugverkehr auf Gemeinschaftsstrecken, wie beispielsweise Basel - Chur und Basel - Budis, ferner Zürich-Offen und Lausanne - Genf im Schnellzugverkehr der Jura- und der Bernerlinie, die Trennung des Luzerner Saisonverkehrs vom durchgehenden Gotthardverkehr, etc. Die Verkehrsausscheidung der beiden Gotthardzufahrten auf der Gemeinschaftsstrecke dürfte nach den bisherigen Erfahrungen gewisse Verschiebungen erfahren, die nach einer Trennung einzelner überlasteter Nachmittags- und Nachtzüge tendieren, nachdem sich die Belastungs- und Frequenzverhältnisse infolge Änderung vieler internationaler Anschlüsse erheblich verschoben haben. Dass dabei auch die noch vorhandenen Schwierigkeiten der geographischen Anschlüsse vermieden werden sollen, ist selbstverständlich; nach den bisherigen Erfahrungen darf aber die bezügliche Aufgabe der schweizerischen Delegierten an der Internationalen Fahrplankonferenz vom Oktober im Haag keineswegs als leicht betrachtet werden. Vor allem muss auch generell ein weiterer Abbau der Pass- und Zolllinien an den verschiedenen Grenzen verlangt werden, der die unerlässliche Voraussetzung einer Aufenthaltsverkürzung im Schnellzugverkehr ist. In dieser Hinsicht sind gewisse Verhältnisse in Chasso geradezu haarsträubend, und auch in den Nachzügen der Simplonlinie wird die Kontrolle derart häufig gehandhabt, dass sich hieraus für die Frequenz dieser Züge bereits die unerfreulichen Folgen eingestellt haben.

Einmal von Wichtigkeit wird auch diesmal wieder der Ausbau der Ost- und Westverbindungen sein, wobei unbedingt auf eine Sanierung der teilweise geradezu unhaltbaren Anschlussverhältnisse in Genf gedrungen werden muss. Der Ausbau der mit dem Flugverkehr in steigender Konkurrenz befindlichen Verbindungen mit München hängt weniger von den Bundesbahnen als vielmehr vom Entgegenkommen der Deutschen Reichsbahn ab, deren finanzielle Lage leider immer noch die grösste Zurückhaltung erfordert.

In anderer gerichtet wird auch der Jahresfahrplan 1926/27 wie seine beiden Vorgänger wieder das Bild eines im Fluss befindlichen Übergangsfahrplans bilden müssen; eine „Setzung“ und Stabilisierung ist erst möglich, wenn (1929) die zweite Elektrifizierungslapelle abgeschlossen ist. Bis dahin müssen die unvermeidlichen Nachteile des gemischten Betriebes in Kauf genommen werden. Sie bestehen vornehmlich in der zeitlichen Möglichkeit der Herstellung einer Anzahl wichtiger



Feuilleton.

Unsere schweizerischen Badekurorte.

Zweifelloos ist allen Hl. Ärzten bekannt, welche Fülle von Badekurorten und Heilthermalen die Schweiz besitzt im Vergleich zu andern Staaten mit ungleich grösserem Flächeninhalt. Dieser Reichtum hilft uns oftmals, die Aufgabe, dem Genesung suchenden Patienten einen passenden Aufenthaltsort zu verschaffen, leichter lösen. Im folgenden möchten wir den verschiedenen Badekurorte unseres Landes in Erinnerung bringen und laden Sie ein, eine kleine Rundreise mit uns anzutreten.

Beginnen wir unsere Reise jenseits des Gotthard, im herrlichen Tessin. Dort finden wir gleich oberhalb Biasca, beim Eingang ins Bleniothal, einen altbekannten Kurort: Acquarossa. Uralt! Kaslianenbüme umgeben die malerischen tessinischen Bergdörfer, auf die man von Acquarossa aus einen unvergleichlichen Blick hat. Von Hängen und Höhen grünen die charakteristischen steinernen Alpbühnen. Löhnende Spaziergänge führen zu prächtigen Aussichtspunkten, zu malerisch gelegenen Kirchen und Kapellen, die meistens architektonische Meisterwerke sind und reich an bildlicher Ausschmückung. Acquarossa hat ein

auch im Sommer sehr gemässiges Klima (18 bis 22°), keine Mückenplage und sichert einen vollkommen angenehmen Aufenthalt. Die Thermen von Acquarossa sind 29° C., radioaktiv und eisen-, arsen- und lithiumhaltig. Acquarossa bietet seinen Gästen Gelegenheit zu Bade- und Trinkkuren gegen Anämie, Skroflose, Rachitis, Frauenleiden etc.

Benützen wir den Greinapass, so gelangen wir hinüber ins schöne Savix und begeben dort dem bekannten Tenigerbad. Leichte, geschlossene Lungenerkrankungen, Asthma und Rheumatismus finden dort Genesung. Die Welt abgeschiedenheit, Höhe und Ruhe sind günstige Momente für Erholungsbedürftige. Grosse, prächtige Waldungen umgeben den Kurort. Von unschätzbarem Wert ist die allberühmte Waldhausquelle, eine bittersalzhaltige Gipsquelle, sowie eine Subtherme, die radioaktiv ist und sich sehr gut für Trinkkuren eignet. Das Tenigerbad eignet sich besonders für Lungenpatienten, die nicht nach Davos oder Arosa gehen müssen; es besitzt wertvolle Heilfaktoren und ist auch zum Aufenthalt mit Familie sehr empfehlenswert.

Mit dem Postauto eilen wir hinunter und gelangen nach Rabiusa, von da per Bahn nach Disentis. Disentis ist im glücklichen Besitze einer der stärksten Radiumquellen der Schweiz, die St. Plazidus-Quelle. Chronische Entzündungszustände, Gicht und rheumatische Leiden finden hier oft Heilung. Neben den Bädern wird auch hier die Trinker und Inhalation mit Erfolg angewendet. Bei Blutmangel, Asthma, Neurasthenie, Frauenkrankheiten, sowie bei Erholungsbedürftigen nach längerem Aufenthalt in den Tropen ist Disentis sehr empfehlenswert. Dort öffnet sich die

wilde Schlucht des Lukmaniers, an Grossartigkeit nur mit der weltberühmten Viadotta vergleichbar; herrliche Berggauen können von hier ausgesehen werden und gestaltet sich daher eine Kur im Luftkurorte Disentis, das sehr reich an Naturschönheiten und Kunstbauten ist, zu einem vollendeten Genuss.

Folgen wir den Wellen des jungen Rheins, so gelangen wir recht bald nach dem allherrwürdigen Städtchen Chur. Etwas südlich davon finden wir im Schanfigg, hoch an der rechten Talwand, die vorzüglichen Heilquellen des Passugg. Schon anno 1562 war die Red davon in Schriften über zwei Sauerquellen ob Chur. Heute verfügt Passugg dank dem Suchen berühmter Geologen und Balneologen über fünf Quellen. Die Ulricusquelle, im Volksmund „Magenwasser“ genannt, findet bei Magenkrankheiten und Darmkatarrh, sowie Verstopfung Anwendung, auch bei Krankheiten der Leber und Gallenwege, Niere und Blase, Milz, bei Krankheiten des Stoffwechsels (Gicht, Fettleibigkeit etc.). Endlich bei Neurasthenie (geistiger Ueberanstrengung). Die zweite, die Helenenquelle, ist hauptsächlich bestimmt für die Behandlung von Niere und Blase. Die Fortunatusquelle als dritte, genannt „Jod- oder Kropfwasser“, wird mit Erfolg angewendet bei Arterienverkalkung, Drüsenanschwellung, Tropenkrankheiten, Milz- und Leberkrankheiten. Die Belvederequelle als Nr. 4 ist ein leichtbekommlicher Eisensäuerling, der sich bewährt bei Anämie, Chlorose und allgemeiner Schwäche. Die fünfte endlich, die Theophilquelle, ist das überall bekannte Tafelwasser, das Gesunden und Kranken sehr zuträglich ist. Welch ungeheurer Reichtum in Passugg also aus dem Boden sprudelt, zeigt deutlich diese Zusammen-

stellung. Die nähere und fernere Umgebung bieten dem Kurgäste in herrlicher Wald- und Berglandschaft reiche Gelegenheit zu Spiel, Sport und zum Wandern.

Gehen wir nun entweder über das einzigartige Hochtal der Lenzerheide, oder benützen wir die Albulabahn, so passieren wir nach wunderbarer Fahrt das altbekannte Alvanenbad. Allem Verkehrslärm entzogen, idyllisch gelegen, hat dieser Badekurort in Schriften vom Jahre 1474 Erwähnung. Das Wasser, das von der Sonne reichlich umflutete Flecken der Erde ist umrahmt von den Zinnen unserer herrlichen Bergriesen. Die 500 Minutenliefende Schwefelquelle findet Verwendung zur Heilung von Rheumatismus, Gicht, Nervenkrankheiten, Katarrhe der Atmungs- und Harnorgane, Erkrankungen des Kehlkopfes, chronischer Heiserkeit, Darm- und Magenkatarrhen, Leber- und Milzschwellungen, Haut- und Frauenkrankheiten etc. Ein ständiges Kurort ist besorgt für das Wohl der Albulabahn. Alvanenbad. Fahren wir mit der Albulabahn noch etwas weiter, so erreichen wir nach 1½ Stunden das weltberühmte Engadin.

St. Moritz. Nicht etwa nur wegen seines internationalen Rufes kommen jährlich Zehntausende ins Engadin, nach St. Moritz. Pontresina etc., sondern St. Moritz besitzt Heilquellen, die mitgeholfen haben zur raschen Hebung des weltberühmten Kurorts. Von der Zeit, bevor die Römer in das Hoch der Tessiner Fuss fassen, seit 1500 Jahren, sind die Quellen von St. Moritz bekannt; die sogenannte „Ova Cotschna“ (totes Wasser), ein Eisensäuerling ist es, von dem hier berichtet wird. „Vis sanus fieri? Prompta est medicina, Liqueors

Dieses „Sanatorium“ ist wiederum ein Werk des weit über unsere Landesgrenzen hinaus bekannten Arztes Dr. H. Keller in Rheinfelden, dessen Verdienst es auch ist, dass dasselbe heute einer grossen Volksheilanstalt mit Platz für über 200 Erwachsene und Kinder geworden ist.

Natürlich stehen den Badegästen auch eine ganze Reihe erstklassiger Hotels zur Verfügung. Tennis, Reiten, Golf, etc. tragen dazu bei, den Aufenthalt in Rheinfelden, Triebwasser der Mineral- oder Kapuzinerbrunnenquelle erweitert eine gründliche Durchspülung des Körpers; die Kur in Rheinfelden gehört also zu den Besten was die Kranke, der Genesende, wie auch die Genußler machen kann. (Schluss folgt)

der Rückseite. Die Falsifikate tragen mit verschiedenen Nummern die Serienbezeichnungen 2 E oder F. Die Fälschungen sind als solche leicht erkennbar. Das Papier ist von geringer Qualität und der Farbdruck ist mangelhaft.

Ein dreierlei Kerl. Am Dienstag Abend der letzten Woche erschien in einem Hotel an der Centralbahnstrasse zu Basel ein gut gekleideter, junger Mann und ersuchte, nachdem er sich als „Alfonse Osbaum“ ins Hotelbuch eingetragen, um ein Zimmer für die kommende Nacht. Leider war jedoch das Hotel vollständig besetzt, so dass sich der Fremde zu einem Nachtlager im Speisesaal begeben musste. Am andern Morgen war aber der Hotelier nicht wenig überrascht, als der fremde Gast spurlos verschwunden war, mit ihm aber auch die gesamte Barschaff des Oberkellners in der Höhe von 350 Fr. Auf einem Buffet im Speisesaal lag ein kleines Papier, auf dem der Gauner die Worte „Auf Wiedersehen im Hotel „Trois Rois“ in Strassburg“ gekritzelt hatte. Die augenblicklich eingesetzte polizeiliche Untersuchung hat ergeben, dass der Name „Osbaum“ erfunden war und dass in Strassburg kein solches Hotel existiert. Der Dieb hat nach seinem gelungenen Raubzug das Hotel durch das Fenster im Speisesaal nach der Centralbahnstrasse hin verlassen.

Erleichterung im Grenzverkehr Voralberg-Schweiz. In den Grenzbezirken Voralbergs und der Schweizkantonen können nun Passierscheine ohne Photographie ausgestellt werden, mit einer Berechnung zum Aufenthalt von drei Tagen. Dadurch ist im Grenzverkehr zwischen Voralberg und der Schweiz eine weitere Erleichterung geschaffen worden.

Esperanto-Wellkongress. Für den 17. Esperanto-Wellkongress, der Sonntag, den 2. August, in Genf eröffnet wird, sind dem internationalen Esperantobureau 600 Anmeldungen aus 23 Ländern Europas, Asiens, Afrikas und Amerikas zugegangen. Man rechnet mit einer Beteiligung von etwa 1000 Kongressmitgliedern.

Auslands-Chronik

Einslurz eines Restaurants. In Buenos Aires stürzten laut „Mafin“ die Grundmauern des bekannten Restaurants „El Tropezador“ ein und begruben zahlreiche Gäste unter sich, die zum Teil in schwerverletztem Zustand geborgen werden konnten.

Amerika schafft die Visagegebühren ab. Die Vereinigten Staaten schlossen mit Schweden, der Schweiz und einigen Ländern Zentralamerikas Verträge ab, wonach die Passvisagegebühren abgeschafft werden.

Berlin. Im Hotel „Excelsior“ beim Anhalter Bahnhof wurde letzlich ein Einbruch verübt. Drei Einbrecher drangen über die Mauer eines Nachbarhauses in das Hotel ein, erbeuteten zwei Geldschränke, erbeuteten aber nur etwa 3000 Mark Lohngelder und die Schlüssel für einen weiten Geldschrank, den sie aber, da er unauffällig in eine Wand eingebaut war, nicht fanden. Durch eine Putzfrau wurden sie gestört und entkamen in einem Auto, das auf der Strasse hinter dem Hotel auf sie gewartet hatte.

Ein Beispiel für die Steuerlasten der deutschen Hotels. (R.D.V.) Aus dem in diesen Tagen veröffentlichten Geschäftsbericht eines der grossen deutschen Hotels geht hervor, dass dieses Hotel im letzten Jahre rund 140 000 Mk. auf elf verschiedene Steuern, abgesehen von der Weinssteuer und der Reichswohnsteuer, abzuführen hatte. Diese Summe entspricht fast derjenigen, die der Betrieb an Gehältern und Löhnen aufzuwenden hatte und bedeutet 6 Prozent vom gesamten Aktienkapital. Gewiss ein einzigartiger Fall im wirtschaftlichen Leben, dass in einem Grossbetrieb ebensoviel Steuern zu zahlen sind, wie Gehälter und Löhne zusammen!

Autotourismus

Alpenposten. Seit 5. Juli ist eine Automobillinie Bayern - Tirol - Schweiz im Betrieb. Sie nimmt ihren Anfang in Partenkirchen und führt über Landeck im Tirol nach Schuls im Engadin. Die Gemeindeversammlung von Guarda hat beschlossen, die enge steile und viele Kehlen aufweisende Strasse von Giarun nach Guarda hinauf probeweise auf ein Jahr dem Autoverkehr freizugeben. Ende letzter Woche haben Probefahrten mit dem Postauto nach Cresta stattgefunden, die ziemlich gut verliefen. Man hofft, dass der durchgehende Automobilverkehr Thuis - Avers diese Woche aufgenommen werden kann.

Erweiterung des französischen Triptyque-Regimes. Der Schweizerische Automobilklub, der bekanntlich sich seit einiger Zeit um die Erweiterung der Ausstellung von Triptyques für alle Automobilarten bemüht, hat nunmehr erreicht, dass diese Vergünstigung auch für Mietwagen zugänglich ist. Die französische Zollverwaltung hat in Uebereinstimmung mit dem Ministerium des Auswärtigen beschlossen, auch grossen Tourenwagen, die an Privatpersonen ausgeben sind, die sich vorübergehend in Frankreich aufhalten wollen, die Ausstellung von Triptyques und Passierscheinen zu gewähren.

Diese Begünstigung bleibt jedoch ausschliesslich auf grosse Luxuswagen ohne Kilometerzähler, die durch einen Mietvertrag den Mietern für die ganze Dauer ihrer Reise übertragen sind, als ob es ihre eigenen Wagen wären, beschränkt.

Für Auto-Taxi wird wie bisher ein Freipass verlangt. Die zahlreichen Vermieter-Unternehmen der Schweiz werden sehr erfreut sein, dass dank der Bemühungen des T. C. S. und der am Autotourismus interessierten Kreise, u. a. auch des S. H. V., ihnen durch die französische Zollverwaltung eine derartige Erleichterung zugestanden wurde.

Bereits haben die beteiligten Verbände ein Schreiben an die schweizerische Generalzollverwaltung gerichtet, in welchem für die Mietwagen französischer Unternehmer die reziproken Vergünstigungen beantragt werden, womit der Entwicklung des schweizerischen Reise-Automobilverkehrs gedient würde. (Vide Notiz „Autotourismus“ unter Rubrik „Vereinsnachrichten“ der vorliegenden Nummer. Red.).

In diesem Zusammenhang wird ferner mitgeteilt, dass die französische Zollverwaltung für

die Genfer und Waadtländer Taxi, die während der Sommersaison 1925 Fahrten nach den ehemaligen Freizonen unternehmen wollen, Spezialpässe ausstellen wird. Bis jetzt war die Dauer eines Freipasses auf eine einzige Hin- und Rückfahrt beschränkt. Von nun an wird durch die zuständigen Organe des Auto-Taxi-Chauffeurs der Kantone Genf und Waadt, die ihre Kunden nach Annecy, Aix-les-Bains usw. führen wollen, ein Pass ausgestellt, der von Juni bis inklusive September 1925 dauert.

Um jedoch eine gute Kontrolle dieses Grenzverkehrs zu ermöglichen und zugleich jede Ueberschreitung zu unterbinden, wird die Aus- und Einfahrt für Auto-Taxi auf die vier nachgeordneten obligatorischen Orte beschränkt: Moilleschuz, Saint-Julien, Ferney und Divonne.

Verkehrswesen

Illustrierte Postkarten. Mit Beginn des Monats Mai sind die illustrierten Karten der Postverwaltung wiederum mit neuen Landschafts- und Städtebildchen erschienen. Sie sind an allen Postschaltern erhältlich.

Käseexport. Die Generaldirektion legt der Kommerziellen Konferenz der schweizerischen Transportanstalten den Entwurf zu einem Ausnahmetarif für Käsesendungen nach dem Ausland vor. Er findet Anwendung auf den Transport in gewöhnlicher Fracht von Käse aller Art: in Kübeln, Kisten, Fässern, Weidenkörben etc., und zwar in Ladungen von mindestens 5000 kg.

Strasse nach Gaudria. Die Ausführung dieser Strasse, welche internationale Bedeutung hat, kann als gesichert betrachtet werden, nachdem man sich auf ein Tracé geeinigt hat, das die landschaftlichen Reize des berühmten Fussweges nach dieser Ortschaft nicht antastet. In Anbetracht des zu erwartenden grossen Automobilverkehrs wird die Anlage als spezielle Autostrasse vorgesehen.

Alpinismus

Klubhütte in den Engelhörnern. Die dem Akademischen Alpenklub in Bern gehörende Klubhütte im Engelhörnermassiv, die vergangenen Winter zerstört wurde, wird nun im Laufe dieses Sommers an einem günstigen Punkte beim Eingang ins Ochental neu erstellt.

Vermischtes

Fünfzig Jahre Arth-Rigi-Bahn. Der 4. Juli 1925 war für die Gemeinde Arth ein denkwürdiger Tag; denn an diesem Tage vor 50 Jahren fuhr der erste Bahnzug der Arth-Rigi-Bahn von Arth aus auf die Spitze von Rigi-Kulm, und zugleich wurde dort oben das neue, grosse Kulmhotel der Gebrüder Schreiber eröffnet. Proper und

funkelnagelneu fuhr der kleine Festzug geräuschvoll und wichtig das Tal hinauf gen Oberarth, wo den beiden sauberen Personenzugwagen mit den Fahrgästen die schwere Berglokomotive vorgespannt wurde. Gäste und Gastgeber waren alle in fröhlicher Stimmung, denn das Werk war gelungen. Des genialen Erfinders Ingenieur Riggerbads Zahnstangensystem hatte sich bewährt. In sicherer, ruhiger Fahrt kletterte der Zug die Halden hinauf, überbrückte Schluchten und Bäche, überstieg siegreich die turmhohen Felsen an der Kribelwand. Der Schlot der Maschine qualmte, der Dampf zischte in den Ventilen und sang das Kräftelied gelesener Starke, das von den Felsen der Kribelwand zurückgeworfen, im Tale als neues, bisher unbekanntes Lied der Arbeit widerhallte. In das stille, heimliche Bergtal von Rigi-Klösterli, mit seinem Dörflein rings um die vielbesuchte Wallfahrtskirche, mit seinen grünen Alpwiesen und braunen Alpflühen, brach die Dampfmaschine lautes, geräuschvolles Leben. Der Kraftgesang zog höher und höher, stieg auf dem Grat des Stafel in die Lüfte, die ihn in die Ferne führten, und nach gut einstufiger Fahrt hielt der festzug mit ihmühmendem Pfiff vor der neuen Station Rigi-Kulm. Hier war, wie vor dem Abgang des Zuges in Arth, festlicher Empfang der Fahrgäste, der behördlichen Abergängen, der Banführung, Verwaltung und der Aktionäre der neuen Bahn. Und oberhalb der neuen Station öffnete zum erstenmal das für Bergverhältnisse grandiose und hochmühsam eingezeichnete Grand Hotel Schreiber seine gastlichen Pforten zur Bewirtung der Gäste, die von da an massenhaft mit den Rigiabnehmern auf die aussichtsreiche Höhe fuhren.

In diesen fünfzig Betriebsjahren hat — worauf in der Presse mit Recht aufmerksam gemacht wird — die Arth-Rigi-Bahn viel erlebt und viel geleistet. Es waren nicht immer goldene Zeiten, die dem Unternehmen beschieden waren, oft hatte die Gesellschaft mit widrigen Geschieden, mit schlimmen Witterungseinflüssen und lauen Geschäftslagen zu kämpfen, aber immer betrachten die verantwortlichen Organe es als ihre erste und ernsteste Pflicht, die Sicherheit des Bahnbetriebes mit allen Mitteln zu garantieren, und diesen guten Ruf hat die Arth-Rigi-Bahn sich bis heute zu wahren gewusst. Seit 1906 ist der elektrische Bahnbetrieb eingeführt, und es ist heute eine Lust, mit diesen elektrischen, komfortablen, hellen und freundlichen Wagen zu Berg zu fahren und ungestört durch Dampf und Rauch die herrlichen Bilder zu erfreuen, die am entzückten Auge des Fahrgastes wie ein gewaltiges Filmwerk vorüberziehen, um auf der Kulmhöhe die eindrucksvolle Fahrt mit dem weltberühmten, unermesslichen Rundblick auf das schöne Schweizerland zu krönen. Für Hunderttausende ist diese prächtige Fahrt schon als „Erlebnis“ in ihrem Leben gebucht worden. Sie möchten das Schöne, die leuchtenden Bilder, die sie auf dieser Fahrt geschaut, in ihren Erinnerungen nicht missen, und Hunderttausende werden in den kommenden Zeiten mit dem gleichen seelischen und körperlichen Wohlbehagen diese prächtige Höhenfahrt auf die Königin der Berge geniessen, die ihnen die Genialität und Unternehmungslust tüchtiger Männer geschaffen hat. Dem Unternehmen „Glück auf“ für weitere fünfzig Jahre!

ANGLO DUTCH FISH CO YMUUDEN (Holland)

Telephon 297. Telegramm-Adresse Goldenaar
Täglich frische Seefische
Das Feinste der Saison.
Eigene Fischerei.

Passier - Maschinen

neuester Konstruktion bei
Schwabenland & Co. A. G., Zürich

Bonbücher

1680 Bons, 300 Bons empfiehlt in
la. Qualität zu vorteilhaften Preisen 252

Fritz Danuser

vormals Schöpf & Cie.
Zürich 6

Gemüse und Früchte

bezieht der Hotelier durch das Spezialhaus
Bühler & Co., Zürich I
Uranstr. 14. Telephon S. 3843. Telegramm-Adr.
Bühlerco.



Echte italienische Weine

Chianti, Barbera, Freisa, Grignolino, Asti mousseux, Nebiolo,
Barolo, Barbera, Lacerina Christi, Falerio, Gapi, 80
Moscato passito.

St. Moritz, Juli 1925.

P. P.

Wir beschren uns, unserer werten Kundschaft bekannt zu geben, dass wir

per 1. Oktober a. c. unsere Engros-Lager und
Ausstellungs-Räume ausschliesslich nach Zürich

Tödistrasse 61 Parterre

verlegen. Sowohl in Orient- und Perserteppichen,
als auch in Fabrikteppichen, wie Rollenware, Läufer,
Milieux und Vorlären haben wir uns speziell den Bedürfnissen der Hotellerie angepasst und sind in der Lage, jeden Bedarf prompt und billig zu erledigen. -

Als Spezialfirma für Hotelteppiche bitten wir, uns im Bedarfsfalle anzufügen, und stehen wir mit fachmännischen Ratschlägen und Offertstellung gerne zu Diensten.

Hochachtungsvoll:

JAKOB FISLER & CO.

Teppiche gros & détail

ZÜRICH, Sonneggstr. 82 und St. MORITZ

Melancholi...
Fleisch ins Hotel
Prompte Lieferung aller Fleisch- und Wurstwaren an Hotels, Restaurants und Pensionen in der ganzen Schweiz.
Auf Wunsch Frischfleisch oder Vortrübchen.
RUFF
Wurstfabrik und Metzgerei
Zürich, Telephon Schaan 77 40

WOHNLICHS
MÜBEL-POLITUR RADIKAL
das beste zur Reinigung, Aufräufung und Erhaltung aller polierten, lackierten und geölten Möbel.
Preis bei 1-2 Liter per Liter Fr. 12.-
bei minimal 3 Liter per Liter Fr. 10.-
Musterflasche 200 Gramm Fr. 3.50
Erschließung in Drogerien, Farbwarenhandlungen, Küche und Keller. Preisangaben nach Uebereinkunft.
Höflich empfiehlt sich 2813 Fritz Büchert.

Hotel Bahnhof, Dachsen am Rheinfall
Grosse und kleine Säle, gedeckte Trinkhalle, prächtige Parkanlagen, besonders für Schulen, Vereine und Anlässe zu empfehlen. Vorräthige Küche und Keller. Pensionspreise nach Uebereinkunft.
Höflich empfiehlt sich 2813 Fritz Büchert.

Office Fiduciaire Ch. Légeret
Montreux
Grand Rue 73. Tel. 9.61
Bureau spécial de comptabilité pour l'hôtellerie. Installation, revision périodique, bilan, Assainissement. Prix modérés.

Ueber 150,000 Anlagen im Betriebe
Ueber 30,000 Anlagen in Europa
Davon in den grössten Hotels der Welt.

OTIS AUFZÜGE

Neu-Anlagen, Revisionen, Reparaturen, Umänderungen durch
Otis Aufzugwerke, Wädenswil
Telephon 89

Un injustice à l'horizon. Suivant les journaux, une conférence des représentants des gouvernements cantonaux a discuté la question de l'abolition par les cantons du quart du produit des droits d'entrée sur la benzine. La conférence a plus particulièrement examiné la question de savoir si toutes les routes ou seulement les grandes routes fréquentées ordinairement par les automobiles devaient bénéficier de la subvention, ou encore si celle-ci ne devait être attribuée qu'aux travaux de correction, de réfection ou de construction de routes nouvelles. — On se demande à quoi riment ces discussions, il semble évident que la lourde taxe frappant les automobiles en position formidable de la benzine en douane doit profiter à l'amélioration des routes pour automobiles et non pas de tout le réseau routier dont une bonne partie, dans certains cantons, ne voit que des voitures du pays.

Chauffeurs non satisfaits. La mesure bienveillante prise par les douanes françaises à l'égard des autotaxis genevois et vaudois n'a pas donné pleine satisfaction aux chauffeurs genevois. Elle constitue, il est vrai, une amélioration du précédent régime, mais elle ne répond pas encore aux facilités accordées aux taxis français qui viennent en Suisse et qui peuvent, au moyen d'un acquit-à-caution valable six mois, entrer et sortir par tous les postes-frontières. L'entrée et la sortie des taxis genevois par quatre bureaux seulement donnera encore lieu à de nombreuses complications. Nos chauffeurs réclament la réciprocité complète. Ils veulent pouvoir entrer en France et en sortir par n'importe quel poste-frontière, moyennant triplique ou acquit-à-caution et circuler en outre librement au-delà des anciennes zones franches. (Voir à ce propos: «Circulation automobile franco-suisse».)

La ligne de la Furka. On lit dans «Pro Le-mano»: «Nous avons eu la bonne fortune d'interviewer le directeur des travaux d'achèvement, actuellement en cours, entre Oltsch et Disentis, des déclarations obtenues, il convient surtout de relever que la ligne sera entièrement prête pour l'été 1926. En dépit de son état d'abandon, le tronçon en souffrance n'a pas trop pâli d'avoir subi onze ans d'intempéries, et cela dans une région où elles sont particulièrement violentes. Les avalanches ont causé les plus forts dégâts, entre autres la destruction d'un pont au-dessus de Realp. Par contre, le tunnel sous la Furka ne présente que peu de travaux de réfection. La voie est posée presque partout, sauf dans le tunnel. Le 17 juin, deux mois à peine après la reprise des travaux, un train de matériel a pu partir de Disentis et parvenir jusqu'au pont emporté de Steffenbach, au km. 58. On présume que les frais d'achèvement atteindront à peine le chiffre fixé d'avance.»

A travers le Jura. Le district soleurois de Dornack-Thierstein, situé dans les vallées de la Birse et de la Sâre, désire depuis plus de cent ans une meilleure communication par route avec le gros du canton, situé au-delà du Jura. La petite route du Passwang est peu praticable à cause de ses fortes rampes et elle s'élève jusqu'à près de 1000 mètres. Divers projets élaborés au siècle dernier n'ont pas pu être réalisés. Le retour à la route résultant de l'énorme développement des transports automobiles a fait surgir un projet nouveau. On envisage la construction d'une belle route pour automobiles, avec des

rampes aussi faibles que possible. Les plans provisoires, établis par l'ingénieur Rollets, prévoient entre Ramswil et Neuchâtel un tunnel de 800 mètres sous le Sonnenberg et le Beinwilerberg. La route s'engagerait dans les gorges de Mümliswil et Balshof. Cette percée du Jura ouvrirait une excellente voie de communication routière entre Bâle, Soleure, la région des lacs jurassiens et la Suisse romande.

Circulation automobile franco-suisse. Le secrétaire général du Touring-Club-Suisse communique que l'administration des douanes françaises a décidé la création, en faveur des autotaxis genevois et vaudois, pendant la saison d'été 1925, d'acquit-à-caution spéciaux pour les excursions au-delà des anciennes zones franches. Jusqu'ici ces acquits n'étaient valables que pour un seul voyage, aller et retour. Désormais, les services français pourront délivrer aux chauffeurs de taxis des cantons de Genève et de Vaud qui conduisent leur clientèle à Annecy, Aix-les-Bains, etc. des acquits valables pour les mois de juillet, août et septembre. Pour faciliter le contrôle et éviter les abus, les entrées et les sorties devront avoir lieu obligatoirement au bureau de Moillesulaz, Saint-Julien, Ferney ou Divonne. — Le Touring-Club Suisse a prié l'administration générale des douanes suisses d'instaurer, à l'égard des voitures automobiles de location françaises, un régime de réciprocité, en vue du développement du tourisme automobile en Suisse.

Société Transalpina. Le conseil communal de Sion a décidé d'allouer à la Transalpina (ligne aéroportée Lausanne-Milan) un subside de 150 francs par service transalpin avec escale à Sion à l'aller et au retour, jusqu'à concurrence de 20 services (maximum 3000 fr.). Cette subvention est subordonnée à diverses conditions. La Transalpina considérera Sion comme aéroport cantonal du Valais, avec service de douane, et Sion sera station intermédiaire entre Lausanne et Milan. Les aéroplanes à Sion seront réguliers, pour autant que les conditions techniques et atmosphériques le permettront. En cas de réussite des essais, la Transalpina s'engage à assurer le service Lausanne-Sion-Milan pendant les mois d'été des années 1926. Si les progrès de l'aviation permettent l'extension du service sur un plus grand nombre de mois, Sion n'en restera pas moins l'aéroport douanier. La place d'aéroport sera installée sur le territoire de Sion, avec faculté pour la commune de la rapprocher de la ville à son gré. Le versement du subside aura lieu au prorata des services effectués.

Trafic aérien. On donne les détails suivants sur l'assemblée constitutive de la Société pour le développement du trafic aérien en Suisse: La société a été créée avec un capital de 110.000 francs en actions de priorité. M. le Dr. Haebler, de Zurich, conseiller municipal, qui depuis des années porte un grand intérêt à l'aviation, a été nommé président. Le conseil d'administration comprend en outre MM. Bischoff, rédacteur aux «Basler Nachrichten», vice-président, colonel de Guggenbühl, de Maitenfeld, Dr. Keller-Huguenin, avocat à Zurich, Merian, directeur du Crédit suisse à Zurich, lieutenant-colonel Messner à Thoune, Dr. Otto Meyer, avocat à Aarau, Dr. Scherrer, syndic de la ville de St-Gall et Quil-trini, vice-directeur de l'Office suisse du tourisme. — Le but de la société est de dévelop-

per les lignes aériennes suisses et les lignes étrangères touchant la Suisse. En exerçant son activité, elle s'efforcera de sauvegarder les intérêts généraux, économiques et militaires de la Suisse. Cette entreprise mérite de retenir la plus sympathique attention des milieux hôteliers suisses.

Transports aériens. Pendant le mois de juin, l'«Ad Astra Aero», Avion Tourisme S. A., en jonction avec l'Union-Trans-Européenne à Munich, a transporté sur les lignes suisses par ces compagnies, soit Genève-Zürich-Munich et Zurich-Stuttgart-Francfort-S.-M., un total de 568 passagers et 1585 kilos de chargement de la poste et frets. La ligne principale, Genève-Zürich-Munich, dont les avions sont pilotés par MM. Schär, Wyss, Berthold et Gerber, exclusivement des pilotes suisses, a perdu une seule course à cause d'un avarissement imprévu, qui n'a eu d'ailleurs aucune conséquence fâcheuse pour les passagers. Les lignes Zurich-Munich et retour ont été conduites avec une régularité de 100 %, ainsi que la ligne de Zurich-Genève. La ligne Zurich-Stuttgart-Francfort a perdu une seule course par le temps le plus mauvais. Au point de vue de la sécurité, ces lignes, qui transportent aussi la poste, n'accusent pas le moindre accident depuis trois ans qu'elles existent; elles se placent à ce point de vue au premier rang de toutes les lignes aériennes de l'Europe, ce qui prouve l'excellence du matériel utilisé et la sûreté de nos pilotes suisses éprouvés. La société se sert sur ces lignes seulement d'avions en métal, ce qui exclut tout danger d'incendie. L'«Ad Astra» ayant reconnu que seul un service consciencieux avec le meilleur matériel et d'excellents pilotes peut satisfaire le public, contribuera à populariser les routes aériennes; elle fait tout pour atteindre à ces buts.

Tourisme

Arrivées d'Américains. La vague d'étrangers en vacances d'été, suivant une dépêche du Havre du 5 juillet, sur toutes les côtes françaises de l'ouest. Les paquebots étrangers ont amené en un mois 12.000 passagers à Cherbourg. Les transatlantiques français ont amené de leur côté de nombreux passagers. Sur les 11.700 qui sont arrivés au Havre depuis un mois, plus de 8.200 venaient de New-York. Les autres sont arrivés par la ligne de Southampton, qui a donné plus de 7.000 passagers. Ces dernières semaines, le port du Havre a reçu 2.000 passagers de plus que pendant les semaines correspondantes de 1924.

Facilités pour le tourisme automobile en France. L'Office français du tourisme à Genève a reçu de la direction des douanes françaises une lettre disant notamment: «J'ai l'honneur de vous informer que dans le but de favoriser le développement du tourisme en France et principalement dans la région des Alpes, mon administration a décidé, sous la date du 3 juillet courant, que les facilités ci-après seront accordées pour l'admission temporaire en franchise des voitures automobiles appartenant à des entreprises commerciales étrangères non établies en France, qui utilisent ces véhicules pour le transport de touristes dans notre pays: Extension du régime du triplique et du carnet de passages en douane aux voitures de grand tourisme louées

à des particuliers qui viennent séjourner temporairement en France. Le régime de faveur sera exclusivement réservé aux véhicules de luxe, en général de grande puissance, non munis d'un compteur kilométrique, mais qui sont mis, par contrat de location, à la disposition des excursionnistes pendant leur voyage au même titre que s'ils en étaient les propriétaires. Il est entendu que ces voitures ne pourront se livrer à aucun trafic à l'intérieur de notre territoire et que les Français, domiciliés en France, ne pourront en aucun cas utiliser des automobiles étrangères dans les conditions précitées. — Les taxis devront, comme par le passé, être placés sous le couvert d'acquit à caution. (Voir rubrique «Trafic»: «Circulation automobile franco-suisse».)

Bibliographie

Mille et une vues de la Suisse. Les fascicules 12, 13 et 14 de cet ouvrage ont paru et sont mis en vente. Richement illustrés comme les précédents, ils donnent des vues artistiques, pour la plupart inédites, de la contrée comprise entre l'Oberland bernois et le Jura neuchâtelois. Parmi les illustrations, citons celles de Gruyères, Bulle, Broc, Charmey, les Gaslons, Fribourg avec ses nombreux ponts, Romont, Esclavayer, Avanches, Morat, Payerne, Moudon, Cossonay, La Sarraz, la Vallée de Joux, Orbe, Yverdon, Ste. Croix, Boudry, Neuchâtel, Colombier, Le Locle, La Chaux-de-Fonds. Comme toujours, le texte offre le plus vif intérêt. — Le prix de faveur de 58 francs par acomptes mensuels est encore en vigueur.

Boîte aux lettres de la Direction

A divers intéressés. Les achats et les ventes d'hôtels, pensions, sanatoria, établissements de bains et de cures, etc. sont redevenus fréquents depuis quelque temps. De même le mouvement est plus actif dans les affermages et les locations. Nous constatons cette reprise très marquée des affaires par les nombreuses demandes d'informations, verbales et écrites, qui nous sont adressées. Dans la mesure où notre temps et nos occupations nous le permettent, nous nous mettons volontiers à la disposition de nos sociétaires et de ceux qui auraient l'intention de le devenir pour leur fournir des renseignements dans les opérations de ce genre. Nous nous sommes également mis en rapports à cet effet avec des personnes compétentes touchant de près à notre Société (voir la partie des insertions dans notre journal), de sorte que nous pouvons compter en tout temps sur des conseils de spécialistes. Nous pouvons ainsi surveiller constamment toute cette activité intermédiaire, dans l'intérêt des personnes qui prennent des renseignements auprès de nous. Nous serions heureux si le Bureau central de la S. S. H. trouvait à l'avenir, dans ce domaine si important, des occasions de rendre service à nos sociétaires en leur donnant des informations de source sûre et digne de confiance. — De l'étranger également, nous recevons fréquemment des demandes et des offres de transactions hôtelières.

Zu verkaufen

in den besten Lagen des Berner Oberlandes

In Interlaken: Fremdenpension mit 30 Betten, prächtig gelegen.

In Iseltwald: Fremdenpension mit 40 Betten, am Brienzersee.

Am Brienzerberg: Berghotel mit 70 Betten, mit 2558

Nähere Angaben durch Postfach Interlaken 17333.

Employé intéressé

Gesucht für Wintersaison 1925/26 in mittelgrossen Hotel (Sommer- und Winterbetrieb) tüchtiger, solider, selbständiger

KUCHENCHIEF

der sich finanziell am Geschäft beteiligen würde. Offerten mit Referenzen, Altersangabe, Nennung der Lohnansprüche und Höhe der Einlage unter Chiffre B.N. 2955 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen:

Hotel - Pension

in bevorzugter Lage eines vielbesuchten Kurortes im Berner Oberland, 70 Fr. Betten. — Grosse Restaurationsräume.

Anfragen unter Chiffre G. R. 2957 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL A LOUER

A louer pour la saison d'été un bel hôtel de construction neuve avec confort moderne, eau chaude, salles de bain, électricité, comprenant 40 chambres avec vue ravissante sur la mer et les Alpes, situé à Antibes près Nice (France) à proximité de la mer. L'hôtel est tout neuf. Pour tous renseignements s'adresser au notaire Steiner à Tavanannes (Suisse). 5554

Provisions - Reisende

Offerten unter Chiffre B. D. 1585 an Rudolf Mosse, Basel

Vertrauensposten

Gebildet, reifenmündiger Schweizerin, gewissenhaft, tüchtig im Haus, wünschenswert als Gouvernante, Haushälterin, Köchin, etc. Einjährige Referenzen von Frau und Mann. Offerten und Angaben der Verhältnisse sind erbeten unter Chiffre A. L. 2952 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL-EINRICHTUNGEN

IN TEPPICHEN - WÄSCHE-VORHÄNGEN

Möbel

liefert einzeln und komplett

mit ausserordentlicher, bequemer Zahlungserleichterung

FERD. BERNET * ST. GALLEN

BRÜHLGASSE 29 / TELEPHON 27.96

„TORINO EXPRESS“

Die Königin aller Kaffeemaschinen

Elegant, vollkommen und einfach praktisch

Zu jeder Zeit und augenblicklich kann frischer und heisser Kaffee zubereitet und serviert werden. Schnelle Heizung der Maschine mittels Gas oder Elektrizität. Am Heizkessel wird täglich für nur 50-80 Cts. verbraucht.

Jederzeit heisses Wasser zur Verfügung.

6 verschiedene Modelle für jeden Betrieb.

Generalvertreter für die deutsche Schweiz: FERD. HÖLTSCI Dornacherstrasse 247, Basel

Sparsam, Absolut zuverlässig solid

Eine Tasse vom feinsten, aromatischen Kaffee kostet den Wirt höchstens 5 Cts. 200-1000 Tassen oder Glas Kaffee per Stunde. — Biste Ausnutzung des Kaffees. Nur 4-6 Gr. Kaffeepulver per Tasse.

Vorrichtung zum Wärmen von Milch, Pudding etc. Auskult und Vertreter-beruch unveränderlich!

Lieferanten fast sämtlicher Schweizer, Einkaufsgüter-schaltstellen. Alleinfabrikanten J. Arni & Söhne Lyss

Mundenbar diese schenken unwarow

Biscuits

Lieferanten fast sämtlicher Schweizer, Einkaufsgüter-schaltstellen. Alleinfabrikanten J. Arni & Söhne Lyss

Ihr Hotel ist stets besetzt

wenn Sie in Ihren Zimmern Waschtische mit fliessendem temperiertem Wasser haben

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH

Aktien-Gesellschaft Fabrik sanitärer Einrichtungen



Votre hôtel sera toujours au complet

si des lavabos avec eau courante et tempérée sont installés dans toutes vos chambres

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH

Société Anonyme Fabrication d'appareils sanitaires

Sekretärin-Buchhalterin

mit vieljähriger Bureau-Praxis, bilanzsicher, deutsch, französisch und englisch, sehr sachlich, mit Kasz und Rechen sowie mit alld. Bureauarbeiten vertraut, wünscht selbstständigen Vertrauensposten. Jahreslohn. Eintritt nach Vereinbarung. Gef. Offerten mit Gehaltsangabe unter Chiffre A. T. 2942 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Technische Rundschau

Neue Glace-Maschine. Auf dem Gebiete der Glace-Erzeugung bringt die Firma Rickett, Dintl & Co., Zürich, eine neuartige Maschine auf den Markt, welche in Fachkreisen nicht wenig Aufsehen erregt. Die kürzlich in Basel und St. Gallen abgehaltenen Fachausstellungen zeigten uns die „Island“ Glacemaschine im Betrieb. Die äusserst einfache und sinnreiche Konstruktion der Maschine ohne irgend welche motorische Kraft oder andere kostspielige maschinelle Anlagen, sowie die Schnelligkeit weniger Sekunden zur Herstellung feinsten Glacens in verschiedensten Parfums, wirkten auf die Besucher direkt überraschend.

Nach Ausserungen massgebender Fachleute dürfte diese Maschine auf dem Gebiete der Speise-Erzeugung eine totale Umwälzung hervorgerufen — und allüberall dort, wo man mit Rücksicht auf die sehr hohen Herstellungskosten von der Erstellung eigener Gefrieranlagen absehen muss, wird die „Island“ - Glacemaschine in kurzer Zeit ein unentbehrliches und willkommenes Hilfsmittel für die Herstellung von Gefrorenem werden und allgemein in Konditoreien, Hotels, Restaurants etc. anzutreffen sein.

Diese sehr zweckmässig konstruierte Maschine, in der das Prinzip eines Gefrierapparates mit rotierender Aussenkühltrommel mit grossem Erfolg verwirklicht ist, erlaubt die ideale Ausnützung des Kälteeffektes aus einer entsprechenden Mischung von Rohreis und Salz. Dabei ist es möglich, mit einer einzigen Zylinderfüllung bis 20 Liter Glace zu gefrieren; der Verbrauch an Rohreis und Salz beträgt nur 1/4 Stange Eis und etwa 3 kg. Salz, wovon die Hälfte noch übrig bleibt zur Verwendung im Conservator.

Im Gegensatz zu den bekannten Kübelmaschinen ermöglicht die „Island“ die mühelose Herstellung mehrerer Sorten Eis kurz nach einander in nicht weniger Sekunden, ohne irgendwelche Waschen der Maschine oder Herausnehmen der Gefässe; dies ist von allergrösster Wichtigkeit für alle Betriebe und ganz besonders dort, wo keine Kühlgelegenheit vorhanden ist. Eine Verunreinigung der Glace durch Salzlösung ist gänzlich ausgeschlossen; auch ist es nicht nötig, das Rohreis ganz klein zu machen, denn durch die rotierende Bewegung der Gefrierkühltrommel werden Rohreis und Salz während des Betriebes in dauernder Be-

wegung gehalten und dies bewirkt eine automatische, innige Mischung dieser Bestandteile, eine Entmischung ist ausgeschlossen.

Das Konditorei-Gewerbe hat also in der „Island“ - Maschine eine Hilfe gewonnen, die viel Zeit und Mühe spart.

Fremdenfrequenz

Tarasp-Schuls-Vulpera. Die Frequenzerhebungen weisen pro 9. Juli 2937 Gäste aus gegenüber 1300 um die gleiche Zeit des Vorjahres.

Wallis. Die von der Vereinigung zur Förderung des Hotelgewerbes im Kanton Wallis veranstalteten Erhebungen verzeichnen pro 30. Juni 2890 anwesende Hotelgäste (1924: 2393). An erster Stelle der Nationalitäten stehen die Schweizer mit 1315 oder 45,50 %, es folgen England 700 (2,24 %), Frankreich 136 (4,7 %), Belgien 101 (3,5 %), Holland 171 (6,8 %), Deutschland 271 (9,5 %) etc. Die Frequenz beträgt in Prozenten der verfügbaren Fremdenbetten: im Oberland 24, Mittelwallis 19 und im Unterwallis 11, im Gesamtdurchschnitt 18 Prozent.

Zürich. Wie dem vom Statistischen Amte der Stadt Zürich auf Grund der Meldungen des Polizeisprektores zusammengestellten Bulletin zu entnehmen ist, sind im Monat Juni in den Gasthöfen, Pensionen, Herbergen und Asylen der Stadt Zürich 30,400 Personen abgesehen, gegenüber 24,335 im gleichen Monat des Vorjahres. Die Gäste verteilen sich auf die Nationen wie folgt: Schweiz 14,052, Deutschland 9659, Österreich und Liechtenstein 1010, Italien 620, Frankreich 716, Spanien und Portugal 163, Grossbritannien 755, Belgien und Luxemburg 211, Niederlande 640, Dänemark 142, Schweden, Norwegen und Finnland 140, Estland, Lettland, Litauen und Danzig 33, Polen 160, Russland 18, Ungarn 277, Tschechoslowakei 284, Jugoslawien 62, Rumänien 43, Albanien, Bulgarien, Griechenland und europäische Türkei 85, Nordamerika (U. S. A. und Kanada) 1034, übriges Amerika 179, Afrika 54, Asien 58 und Australien 11.

Literatur

„Schweizer Bibliothek“. Der dritte Band dieser bereits gut eingeführten Bücherreihe über-

ausgegeben von Robert Jakob Lang) ist kürzlich erschienen. Ernst Zahn erzählt in der Novelle „Der Lori“ in knapper und eindringlicher Weise das Schicksal eines einfachen Berglers. „Der Diebstahl in der „Allgemeinen“ von Felix Moeschlin kommt zu einem, wohl die wenigsten Berechnungen erfüllenden, aber doch alle Erwartungen befriedigenden Schluss. Alfred Fankhauser's Erzählung „Der sonderbare Verschwörer“ behandelt die Frage der Wehrhaftigkeit von einem nachdenklichen und zum Nachdenken zwingenden Standpunkte aus. Paul Vetterli schildert in seiner Tiersgeschichte „Ein Heissblütiger“ eine seiner genauen und didaktisch geschauten Beobachtungen. Das Opfer in der ebenso befehlenden Novelle von Olga Amberger wird von einem einfachen Obstmädchen bis zur Selbstopferung gebracht. Aus dem Tabakgebiet Sumatra berichtet mit starker Anschaulichkeit in „Die Bangsal“ Paul Naeff. Minna Steiger - Langenhager setzt den Titel ihrer Betrachtungen über das Familienleben in Anführungszeichen, um gleich zum Vorneherein ihre kritische Einstellung darzutun. Ausser dem gerne gelesenen Abschnitt „Aus Welt und Leben“ bringt der, wie man sieht wieder ausserst reichhaltige Band einige schöne Gedichte von Hans Roelli. — Im vierten Band werden die Leser der „Schweizer Bibliothek“ den Anfang des bisher unveröffentlichten Hotelromans von Robert Lang „Das Hotel zum blauen Band“ als Lektüre mit in die Ferien nehmen können.

Wir benützen die Gelegenheit, die „Schweizer Bibliothek“ wiederholt angelegentlich zur Subskription zu empfehlen. Jeder Freund des schweizerischen Schrifttums sollte im Besitze dieser prachtvollen Sammlung sein. Der Verlag der Schweizer Bibliothek befindet sich in Zürich, Bahnhofstr. 20.

„Tausend und ein Schweizer-Bild“. Die Heft 12, 13 und 14 dieses Werkes sind erschienen und liegen zum Verkauf bereit. In Tieddruck reich illustriert, meistens nach noch unveröffentlichten Originalen, geben sie die Gegenden von Freiburg, nach Neuenburg wieder, und zeigen uns im Bilde nach und nach Gruyères, Bulle, Broc, Charmey, die Gastlosen, Fribourg, Romont, Esclavay, Avenches, Morat, Payerne, Moudon, Cossonay, La Sarraz, La Vallée de Joux Orbe, Yverdon, Ste-Croix, Boudry, Neuchâtel, Le Locle, La Chaux-de-Fonds. Der Vorzugspreis von Fr. 58.— bei monatlicher Teilzahlung ist noch in Kraft.

Briefkasten der Direktion

An die bezi. Interessenten. Der Markt im Verkauf und Ankauf von Hotels, Pensionen, Sanatorien, Kurhäusern, etc., ist in der letzten Zeit wieder lebendiger geworden und auch der Wechsel an Pächtern und Mietern solcher Objekte wieder lebhafter. Wir ersuchen aus den vielen mündlich und schriftlich an uns eingehenden Anfragen, auf die wir gerne unseren Mitgliedern und solchen, die es werden wollen, zu Diensten sind, soweit unsere Zeit es erlaubt. Wir haben uns auch mit unserem Verein nahestehenden Personen in Verbindung gesetzt (vide auch heutiger Inseratenteil), sodass uns jederzeit fachmännischer Rat zur Verfügung steht und zugleich die Möglichkeit geboten ist, die Vermittlungstätigkeit im Interesse unserer Anfrager zu überwachen. Wir freuen uns, wenn das Zentralbureau unseres Vereins auch weiterhin auf diesem wichtigen Gebiet Gelegenheit hat, für sichere Orientierung und Vorteil derer, die sich an uns wenden, besorgt sein zu können.

Auch von und nach dem Ausland liegen immer Fragen und Offerten vor. Betr. Artikel „Ganz wie vor der Solvenz“ in No. 50 der „Schweizer republikanischen Blätter“ vom 11. Juli sei, mitgeteilt, dass Herr Redaktor J. B. Ruch auf unser telegraphisches Ersuchen zu Art. 1 um Namensangaben zwecks Feststellung der Wahrheit in beauftragtem Teilband, noch keine Antwort gegeben hat. Die „Hotel-Revue“ wird auf Grund der Mitteilungen aus den Kreis der direkt Angegriffenen in einer nächsten Nummer auf die Sache eintreten. Es ist selbstverständlich, dass sowieso die besonderen und allgemeinen Angriffe, wie sie in Absatz 2 des Artikels liegen, nicht unbeantwortet und unbehandelt bleiben werden. Was den Absatz 1 anlangt, urteilen wir erst, wenn wir die Wahrheit kennen.

Redaktion — Rédaction:

A. Kurer

A. Matli Ch. Magne
STRESA ITALIE. LAC MAJEUR. LIGNE.
Loetschberg-Simplon

Grand Hôtel et des Iles Borromées
Hôtel de Luxe, 300 chambres avec bain, 100 salles de Bains priv. Golf (9 holes) 3 Tennis, Skating rink. Grand jardin et parc. Saison 15 Mars—15 Nov.
Prop. Cio. Ital. des Grands Hôtels. Dir.: A. MORAZZONI

Schuster's Doppiche sind gut!

Restaurations- u. Hotel-Herde
jeder Grösse mit und ohne
Warmwasserbereitung
Grösste Leistung garantiert.
Höchste Auszeichnung
Schweiz. Landesausstellung
1904

SARINA-WERKE A.-G., FREIBURG (Schweiz)

Directeur

Suisse Romande, 47 ans, marié à femme du métier, sans enfants, cherche engagement dans maison de 1er ordre, Suisse ou étranger. Bonnes références à disposition. — Offres sous C. N. 2941 à la Revue suisse des Hôtels, Bâle 2.

Dorner & Co., Basel
vormals Kaufmann & Dorner — Gegründet 1882
**Weine, Spirituosen
Olivenöl**
Telephon 4026

Inserieren bringt Gewinn!

Langenthaler Senf

Der Tafelsenf des Feinschmeckers!
Nur echt mit obiger Schutzmarke. Drei Sorten in Steinguttopfen und Trinkgläsern:
Tafelsenf: mittelstark, pikantes Aroma, hell.
Facon Bordeaux: mild-aromatisch, dunkel.
Facon Dijon: sehr stark, ausgiebig, hellgelb.
Unsere Fabrikate sind in Konsistenz, Farbe und Geschmack haltbar. Verlangen Sie Gratismuster.
Helvetia Langenthal.

Kellner - Volontär
in der franz. Schweiz; ist 21 Jahre alt, war nur in ersten Häusern tätig. — Werte Offerten erheben an Albert Pfleger, Hotel „Der Rausenkrantz“, Eisenach (Thüringen). 5589

Chef de cuisine
avec références de maisons de 1er ordre, cherche place stable, place à l'année ou saison d'été et d'hiver. Offres sous chiffre Y. 998 L. Publicitas. Lausanne. (V. 998 L.) 5586

A vendre
Hôtel-Pension, ancienne renommée et vieille clientèle, 40 lits, ouvert toute l'année. Occasion exceptionnelle, à cause décès subit, pour personnes du métier, disposant au moins 15.000 fr. comptant. Même âgées, car travail très facile et agréable. S'adresser avec timbre, en poste au Directeur de l'Hôtel Masse à Manteaux (Vexin). 2956

**Erstklassiges
Gross-Restaurant**
sucht auf kommenden Herbst:
**Chef de Restaurant
Chef de Rang
Commis de Rang
Serviertochter
Gouvernante générale
Saucier
Garde-à-manger
Aide de cuisine
Casserolier
Küchenmädchen**
Offerten mit Referenzen zeitl. an Publicitas Bern unter Chiffre J. 5479 Y. 5588

**On cherche
à acheter**
pour date à convenir petit hôtel confortable à bien située, de 30 à 50 lits. Offres détaillées avec prix, conditions, sous S. R. 2961 à la Revue suisse des Hôtels. Bâle 2.

Pasteur Anglais
reçoit jeunes gens. Vie de famille. Bonnes leçons. Beau quartier de Londres.
Rev. C. Merk
5 Roland Gardens
S. W. 7, London.

**COGNAC
J.F. MARTELL**
PRODUIT NATUREL des vins
récoltés et distillés dans la région de COGNAC
„Cordon Bleu“ cognac ayant 35 ans d'âge garanti

**Koch-
Lehrstelle**
in gutes Hotel. Lehrgehalt kann bezahlt werden. Offieren unter Chiffre J. 10813 Lz. an die Publicitas. Luzern. 5586

**Die
Vertilgung**
von Russen u. Schwaben-
käfren ist Vertrauens-
sache
Wenden Sie sich an uns. Wir übernehmen volle Garantie für unser Präparat. Preis per kg Fr. 8,50 plus Porto.
Otto Schnyder, Chem. Produkte Reich (Aarg.) Tel. Nr. 1.

**Für Sommer-
feste**
(Kostümfeste) empfehle reiche Auswahl in neuen prächtigen Kostümen und Trachten für Erwachsene und Kinder. Event. Ausstellung an eigene Rechnung und ohne jedes Risiko des Hoteliers.
Kostüm-Verleih-Geschäft Räder, Storchengasse 23 Zürich 1

**Prima
Brissagos**
à Fr. 65.— per 1000 Stück.
Emil Meier-Fisch, Winterthur.
Tüchtiger, sprachenkundiger und gut präsentierender
Sekretär
sucht Engagement auf kommenden Winter. Offieren unter L. G. 2948 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2

A. & W. RAMP
Elektrokros
CHUR
Beste Bezugs-
stellen für
Hotels.
(OF 1887 Ch.) 427

Jazz-Band
demande engagement dans orchestre (violon obligatoire par le concert) pour la saison. Références à disposition. S'adresser case 6426, Neuchâtel. 29645

**Aktien-Gesellschaften!
Besitzer!**
jüngere Hotelier, seit längerer Zeit in grossem Luxus-hotel als Sous-Direktor und Chef de réception tätig.
sucht

Direktion
von nur gutem Hotel, auf kommenden Mai, Beste internationale, Gell. Zuschritten unter Chiffre V. 10831 AL. an die Publicitas, Bern. 5560

**Koch-
Lehrstelle**
gesucht von intelligentem Jüngling in kathol. Hotel. Offieren an Generalsekretariat S. K. J. V. Zug. 29635

H. Frisch, Zürich I
Bücherexport
Ältestes Spezialbureau der Schweiz
gegr. 1899 156

Bundesfeier 1. August

Feuerwerk
Raketen, röm. Kerzen, Sonnen, Feuerräder, kleines Feuerwerk, Bengallampen für Villen- und Sebeleuchtung. Ganze Feuerwerksortimente von Fr. 3.50 bis 220.—

**Beleuchtungsgläser
Papierlaternen
Kerzen**
Fahnen, Flaggen, Wappen, Girlanden
Verlangen Sie Preisliste Nr. 224

Franz Carl Weber A.-G., Zürich
Abt. III: Dekorationen und Illuminationen
Zweiggeschäfte
in Bern Marktgasse 40 — in Genf Croix d'or 12

**Salamis
de Milan**
extra, le kg. 6 fr. 50
Saucissons de Lyon
à manger cru, le kg 5 fr. 50
franco poste contre remb.

Saisons en gros, Genève,
Rue du Carroux, 19.
(17198 X) 5553

**Fischkasten-
FEUMER**
fabriqué à Spezialität
60 Cm. 17 mm. Preis Fr. 4.50

E. Demler
Abteilung: Fischerei - Geräte
Rämistrasse 3
b. Bellevue, Zürich

Feinste
in Spisecölen anerkannt.
**Zum Kochen
für Salat
und Mayonnaise**

Referenzen von erstklassigen Hotels. Ersatzteile wie man energisch zurück. Man achte auf die plombierte Originalgebidde.
**Ernst Hürlimann
Wädenswil**

Tee
Chinain-
Opiumtisch
134 Filialen

Wanzen
Ausrottung der
durch Vergasen von Matthéin, wirkt sofort radikal. Keine Schmiererei. — Äusslich empfohlen. Verlangen Sie Prospekt.
**Matthey-Meler & Cie.
Basel**

**Hotels und
Restaurants**

**Amerik.
System Frisch**
Lehre amerikan. Buchführung nach meinem bewährten System durch Unterrichtsblätter, Hunderte von Anerkennungszeugnissen. Garantie für den Erfolg. Verlangen Sie Gratisprospekt. Prime Referenzen. Richte auch selbst in Hotels und Restaurants Buchführung ein. Ordre versandfähige Bücher. Gehe auch nach auswärts.

**Alle Geschäftsbücher für
Hotels auf Lager.**

H. Frisch, Zürich I
Bücherexport
Ältestes Spezialbureau der Schweiz
gegr. 1899 156

Eiskasten
zu verkaufen
wie neu, Eis oben.
7 Türen Höhe 230 cm.
Breite 140 cm. Tiefe
70 cm. Geeignet für
Küche oder Flaschen-
wein
Bahnhofbuffet Diet.

SCHEMA
pour la
Comptabilité d'hôtel
par A. Egli et E. Stigler
Guide pour hôteliers, avec modèles des livres employés dans la comptabilité d'un hôtel, 11 fascicules.
Prix fr. 7.50. (Port de remboursement 65 cts.) En vente à la
Revue Suisse des Hôtels, Bâle
et aux Librairies.

Champagne Ayala

Château d'Ay
FOURNISSEURS



de la COUR D'ANGLETERRE et de la COUR D'ESPAGNE
Otto Bächler, Zürich Turnersstrasse 37
Teleph. Hott. 4805
Generalagent für die Schweiz

Der Gast ist entzückt über Ringli N° 111

gleich vorzüglich zu Wein, Liqueur,
Kaffee, Tee, feines Zitronen-Gebäck,
honiggleich, knusprig und ergiebiger
im Gewicht als andere Ringli, weil
handgearbeitet. - Monatslang haltbar.
Probierendung von 100 Döleten à 4 Stück
zu Fr. 13.- netto, franko, p. Nachnahme

Zwahlen & Co., Ringlistube
Willisau (Kant. Luzern)



REICHART & MAUEROFER
VORMALS SCHAUWECKER, REICHART & CIE. A.-G.

WEINHANDEL
SCHAFFHAUSEN
Telephon Nr. 293

Spezialität: 119

FEINE LANDWEINE
offen und in Flaschen. — Tiroler Qualitätsweine.

Lorbeer

ausnehmend schön in Laub
und Wuchs

Palmen

sowie übrige Dekorationspflanzen liefern zu
vorteilhaften Preisen

Dürsteler & Werffeli
Zürich - Grottgärtnerei - Albisrieden



Kirsch-Deitling

Eigene, vielfach prämierte Brennerei von
reinem Schwyzer-Kirsch

Arnold Deitling, Brunnen

Feine Asti- u. Chiantiweine - Kirschevaporation
Gegründet 1867 Tel. 69



**A.-G. Möbelfabrik
Horgen-Glarus in Horgen**

Vorteilhafteste Bezugsquelle in
MOBILIAR
für Restaurants, Cafés, Speise-
säle, Vestibules etc.

Der Küchenfachmann

kennt Maggi's Würze als unvergleichliches Verbesse-
rungsmittel für fade Suppen, Saucen und Gemüse. Er
verwendet sie gerne und mit bestem Erfolge.

W. GIESELER, BASEL

Mitglied des Schweizer Hotelier-Vereins
Spalenberg 23 — Telephon Birsig 6402

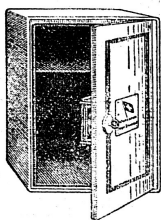
Spezialbureau für Liegenschafts-Vermittlungen

An- und Verkauf, Pachtungen von Hotels,
Pensionen, Sanatorien etc.



Hotelzimmer-Tresor

Mit Versicherung gegen
Einbruchdiebstahl von
5—50,000 Franken.



Seit 10 Jahren in ersten
Häusern bestens einge-
führt.

Schweizerische Tresor-Gesellschaft, Zürich



«ZÜRICH»

Allgemeine Unfall- u. Haftpflicht-
Versicherungs-A.G. in Zürich
Mythenquai 2

Vergünstigungen

laut Vertrag beim Abschluss
von Unfall- u. Haftpflichtver-
sicherungen für Mitglieder
des Schweiz. Hotelier-Vereins

Vorteilhafte Bedingungen
für Lebensversicherungen

«VITA»

Lebensversicherungs-A.G. Zürich
(Gegr. von der Gesellschaft „Zürich“)
Alfred Escherplatz 4



Inserate in der „Hotel-Revue“
haben stets den grössten Erfolg!

1. AUGUST 1925!

Bundesfeier-Menukarte

nach Originalentwurf des bekannten Schweizermalers Anton Christoffel, in Vierfarbendruck auf
fein weiss Kunstdruck-Karton. Preis pro 100 Stück einfache Karten Fr. 20.— ohne Text, Preis
pro 100 Stück Doppelkarten Fr. 25.— ohne Text. Spezieller Textendruck unter billiger Berechnung.
Man verlange Muster. Solange Vorrat werden auch noch Sujets früherer Bundesfeier-
Menukarten zu obigen Preisen abgegeben.

Koch & Uttinger, Chur



Ja, liebe Frau
Nachbarin!

Seitdem ich Schwei-
zer-teppiche „Marke
Bär“ im Hause habe,
sind mir Enttä-
schungen erspart ge-
blieben. Sie erkennen
Schweizer-teppiche an
den roten Streifen
auf der Rückseite u.
an der Bärenfigur!

**Schweizer-
Teppiche**

sind wirklich dauer-
haft, preiswert und
schön und in allen
einschlägigen Ge-
schäften erhältlich!

FRISCH-EIER TEIGWAREN



Un'erstirbt die Bezeichnungen der
einheimischen Gebäck-Fabrik er

ASK FOR

NICHOLSON'S

GIN

THE
PUREST SPIRIT
MADE.

Agence pour la Suisse
A. BUTOW
25, rue du Prieuré
GENÈVE

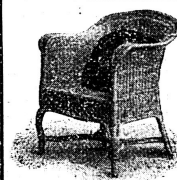
Bonbücher
Notizblocks
Proviant Blocks

äusserst vorteilhaft bei
**MAISON WAP
LAUSANNE**

RADIO Marconi



ZELLWEGER-AG - ÜSTER



Sorgen Sie für die Be-
quemlichkeit Ihrer
Gäste

Rohr- Möbel

Pedignmöbel in naturweiss
ed. Iste Nuance geräuchert;
wetterfeste Garten- und
Terrassenmöbel „India“ hier-
für zu Fabrikpreisen nach
Katalog oder gegebenen
Modellen
Rohr-Industrie Rheinfelden

WEINE

Direkter Import

G. VASSALLI DELLA GADA & C
CAPOLAGO
ATESSINA



Keller's Sandschmierseife

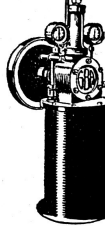
das vorteilhafteste und billigste Putzmittel für den Hotel-Bedarf.
In Zubereitungen von 50 Kg. an franko

CHEMISCHE FABRIK STALDEN
(Emmental)

Goldene Medaillen, Basel 1921, Luzern 1923.
„Hors Concours“ Burgdorf 1924.

Gebrüder Bayer, Filiale Luzern

Telephon 2208 - Industriest. 5



Kühlanlagen mit Kältespeicher

D. R. P. - Patent

2000—20000 Calorien stünd-
liche Leistung

Solideste Konstruktion
Einfachste Bedienung

Sparsamster, rationellster Be-
trieb.
Ueber 3500 Maschinen im Be-
trieb. — Offerten und Ingeni-
eurbesuch kostenlos.



Spezialfabrik für Hotel-Aufzüge

jeder Art.

5 Patente
schützen unsere
Ausführung

Aufzüge - Fabrik

Schindler & Cie., Luzern

Gegründet 1874

Ein guter Koch

verwendet

Saxon-Konserven

Fête nationale 1925

Le produit net de la collecte de cette année a été destiné par le Conseil fédéral
aux sourds-muets et aux sourds.

Dans les stations d'étrangers et les villes, dans les hôtels, les sanatoria, les pensions, les kursaals, les préparatifs pour
la vente des insignes, le 1^{er} août;

se poursuivent déjà activement. Comme les deux années précédentes, cette vente est organisée, dans les épouses et les filles des hôteliers. Nous leur souhaitons bon courage dans leurs efforts et plein succès le jour de la Fête nationale. C'est pour une belle œuvre qu'elles se dévouent.

Pour tous renseignements sur l'organisation de la vente, l'expédition des insignes, etc., s'adresser à la Commission de propagande du Comité de la Fête nationale, Rue de la Gare, 18, à Zurich, ou au Bureau central de la Société suisse des hôteliers à Bâle.



Nouvelles de la Société

Tourisme automobile.

A la suite de démarches entreprises par les milieux intéressés, notamment par l'Office suisse du tourisme et la S. S. H., démarches résultant des délibérations et des décisions des assemblées des délégués de la S. S. H. à Genève et de l'Union suisse des sociétés de développement à Glaris, la Direction générale des douanes communique que les autobus, autocars et autres gros véhicules de ce genre employés pour des voyages d'occasion en Suisse, tels que ceux dont se servent les bureaux de voyages Chapman, Son et Pickford de Londres, peuvent être expédiés avec triplicques.

Ecole hôtelière de Cour-Lausanne.

Bourses Waldorf-Astoria et Ritz-Carlton.

Deux places gratuites sont de nouveau offertes à l'Ecole-professionnelle de la Société suisse des hôteliers à Cour-Lausanne, pour le cours professionnel de dix mois commençant le 1^{er} septembre et pour le cours de cuisine de quatre mois qui lui fait suite. Ces deux bourses, fondées par des bienfaiteurs de l'Ecole, — la bourse Waldorf-Astoria a été créée par Mr. L. M. Boomer, président de la Société Waldorf-Astoria à New-York, la bourse Ritz-Carlton par les trois Sociétés des hôtels Ritz-Carlton à New-York, Carlton à Londres et Ritz à Londres, représentées par M. Albert Keller, directeur général à New-York — assurent à leurs bénéficiaires l'enseignement, la nourriture et le logement gratuits à l'Ecole professionnelle pendant toute la durée des deux cours. A part les conditions générales d'admission prévues dans le règlement de l'Ecole, les candidats aux deux bourses ont à produire des certificats d'études satisfaisantes et de bonne conduite dans un établissement d'instruction secondaire, ainsi que des attestations et des recommandations montrant qu'ils ont les qualités requises dans l'hôtellerie et du goût pour cette profession. Pour la bourse Waldorf-Astoria, le candidat doit prouver en outre qu'il est de nationalité suisse. Si plusieurs candidats semblent également qualifiés, la préférence sera donnée à ceux dont la situation de fortune rend un secours particulièrement nécessaire. Les demandes doivent être adressées d'ici au 10 août à la Direction de l'Ecole professionnelle de la Société suisse des hôteliers, à Cour-Lausanne, qui donnera tous les autres renseignements désirables.

La crise de l'apprentissage culinaire.

L'hôtellerie se trouve aujourd'hui en présence d'une grave difficulté: les cuisiniers qualifiés deviennent de plus en plus rares. Cet état de choses n'est pas particulier à la Suisse; on jette le même cri d'alarme en France, en Allemagne, en Italie. Si un prompt et énergique remède n'est pas apporté à la situation, le temps n'est plus éloigné où il deviendra absolument impossible de se procurer le personnel culinaire strictement nécessaire.

On a cherché les causes de cette pénurie de main-d'œuvre en cuisine, dans l'espoir qu'en les connaissant il serait plus facile de prendre des mesures pour rétablir les conditions d'avant-guerre.

Il y a quelques années, on était persuadé que la crise de la cuisine provenait tout simplement de la guerre, les difficultés d'approvisionnement ayant fait simplifier les menus à tel point que les jeunes cuisiniers n'avaient plus eu pendant longtemps l'occasion de se perfectionner. Mais le temps a passé; les denrées les plus coûteuses et les plus

rares nous sont revenues; toutes les conditions d'un bon et complet apprentissage sont réunies dans les hôtels et l'amélioration sur laquelle on comptait ne s'est pas du tout produite.

Il a fallu chercher d'autres motifs.

Du côté des cuisiniers, on a rejeté les torts sur les salaires insuffisants, sur la trop longue durée du travail, sur la mauvaise hygiène des cuisines, sur le coût élevé de l'apprentissage, bref exclusivement sur les patrons et sur leurs maisons. Si ces critiques sont justifiées ici et là et partiellement, elles ne peuvent pas être généralisées à un point tel qu'elles justifient l'abandon de la carrière culinaire.

Le problème contient d'autres éléments dont on a tort de ne pas tenir suffisamment compte.

Dans l'hôtellerie elle-même, certaines catégories d'employés qui n'ont jamais fait d'apprentissage régulier touchent, grâce au pourboire, des revenus exagérément trop forts en comparaison avec ceux des cuisiniers. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que la jalousie et le découragement se répandent autour des fourneaux comme une véritable épidémie.

D'autre part, les multiples occasions de s'établir à leur propre compte offertes aux cuisiniers, surtout par la reprise de restaurants ou de petits hôtels, tentent au moment du rétablissement de la grande circulation touristique, a enlevé aux cuisines d'hôtels un nombre considérable de bons ouvriers.

Il faut constater aussi que la jeunesse actuelle a peur de l'effort long et persévérant absolument nécessaire pour parvenir aux postes supérieurs et rémunérateurs de la cuisine. Aujourd'hui, on préfère les carrières moins pénibles, qui laissent beaucoup de temps libre pour les sports et les récréations de tous genres, licites ou répréhensibles.

Les parents, mal inspirés ou mal conseillés, choisissent pour leurs fils des professions qu'ils s'imaginent à tort être plus honorables et plus brillantes; plus souvent encore, ils recherchent l'emploi immédiatement lucratif. Ici également, par conséquent, la peur de l'effort.

Chez les hôteliers eux-mêmes, le fait est indéniable, on veut bien recommander la formation des apprentis; mais chacun, tranquillement, laisse, dans la pratique, ce soin à ses collègues: la peur de l'effort!

Quand il sera trop tard, l'effort sera pourtant impossible à éviter. Ne vaudrait-il pas cent fois mieux l'entreprendre avant qu'il soit trop dur?

Dans les autres professions, l'apprentissage n'a guère à combler que les vides creusés par la vieillesse ou par la mort; nous avons vu plus haut qu'en cuisine il faut encore combler les vides laissés par les départs. Le nombre des apprentissages doit donc être proportionnellement beaucoup plus élevé à la cuisine que dans les ateliers, les magasins et les bureaux.

Cette constatation faite, demandons-nous si le recrutement des apprentis cuisiniers est vraiment si difficile? — Dans certaines contrées, oui; dans d'autres, non! — Le meilleur moyen de faciliter ce recrutement, c'est de chercher des apprentis, au lieu de les refuser; c'est d'en demander aux offices d'apprentissage, pour attirer leur attention sur les avantages de cette carrière; c'est de ne pas décourager les parents en les laissant chercher pendant des mois une occasion de placer leur fils dans un hôtel pour y apprendre la cuisine. Puisque l'on ne trouve plus suffisamment de cuisiniers tout formés, eh bien! il faut les former soi-même.

Quoi qu'on en dise, c'est un fait que la cherté de l'apprentissage culinaire effraye beaucoup de parents. Sans aller aussi loin que dans les pays où l'on a déjà commencé à rétribuer les apprentis cuisiniers, on pour-

rait trouver un moyen terme: l'apprentissage très peu coûteux, ou mieux encore l'apprentissage gratuit.

En général, en Suisse comme ailleurs, on a eu maintes fois l'occasion de constater que les hôteliers qui conseillent le plus vivement la formation de nombreux apprentis et la rétribution des apprentis par les patrons sont précisément ceux qui ont le plus de peine à trouver des cuisiniers et qui pourtant n'en forment jamais eux-mêmes, c'est-à-dire les hôteliers des stations de saison.

On ne peut nier que la formation d'un apprenti-cuisinier représente pour l'hôtelier une charge assez lourde, et cela à divers points de vue: nourriture, logement, temps consacré aux explications et aux démonstrations, matières premières gâchées, etc. En toute équité, cette charge mérite une compensation. Jusqu'à présent, on l'a trouvée chez nous dans la finance d'apprentissage, 600 francs généralement, payée par les parents de l'apprenti. Une des sommités de la cuisine française propose ici une solution qui mérite d'être retenue et soigneusement examinée.

On chargerait spécialement de la formation des apprentis une certaine catégorie d'hôtels et d'hôteliers reconnus appropriés et aptes à cette mission: des hôtels moyens, ouverts toute l'année, où l'apprenti aurait l'occasion de se familiariser avec tous les travaux ordinaires d'une bonne cuisine; des hôteliers qui ont été eux-mêmes chefs de cuisine, ou qui disposent d'un personnel de bonne volonté, capable de les remplacer auprès des apprentis. Les hôteliers qui ne peuvent ou ne veulent pas former des apprentis, et qui profitent des peines de leurs collègues qui leur procurent de jeunes ouvriers, devraient fournir une contre-prestation sous forme de subsides. Un organe central, local, régional, etc. servirait d'intermédiaire. L'apprentissage pourrait ainsi être rendu gratuit pour les jeunes gens. Il ne serait pas très difficile d'étudier les modalités et les détails de ce projet.

Une deuxième solution consisterait à augmenter le nombre des hôtels recevant des apprentis en répartissant ces derniers dans toutes les catégories d'établissements, et non plus seulement dans les entreprises annuelles. Il s'agirait donc d'organiser des échanges d'apprentis entre les hôtels saisonniers, de telle façon qu'un même apprentissage ne soit pas discontinué, tout en étant effectué dans deux ou trois établissements. Grâce à cette plus large répartition des charges, qui après tout n'est pas si compliquée qu'elle en a l'air au premier abord, les sacrifices individuels seraient considérablement diminués; par conséquent il serait plus facile, sinon d'arriver à l'apprentissage gratuit, du moins à l'apprentissage peu coûteux.

Une troisième solution serait la création d'espèces d'écoles-hôtels, qui chaque année recevraient une volée de jeunes apprentis pour remplacer la volée sortant d'apprentissage. Ces écoles seraient une lourde charge pour les sociétés hôtelières, qui devraient prélever pour les entretenir des cotisations spéciales, les écoles-hôtels surchargées de personnel encore inexpérimenté ne pouvant pas vivre de leurs propres revenus. Mais l'hôtellerie ne sortirait jamais de la crise des apprentissages tant qu'elle se refusera à consentir de sérieux sacrifices.

Pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre masculine, on pourrait avantageusement recourir à la main-d'œuvre féminine. Des cuisinières-chefs, formées avec autant de soins que leurs collègues de l'autre sexe, seraient parfaitement capables de diriger les cuisines de bonnes pensions, de petits hôtels et même d'hôtels moyens. Il y a là aussi une question à étudier de très près.

Ces diverses solutions peuvent parfaitement du reste se combiner entre elles pour augmenter leur efficacité.

En tout cas, il n'est plus temps de s'en tenir aux discussions oiseuses, aux parloireries stériles, aux projets qui ne se réalisent ja-

mais. Il faut agir sans retard et il faut se préparer à des sacrifices. Si tout le monde participe généreusement à la grande œuvre commune, la part de chacun dans ces sacrifices ne sera pas considérable. Il est indispensable de s'entendre pour organiser les apprentissages en cuisine sur une grande échelle, afin de rattraper le temps perdu. Favoriser de toutes manières la formation culinaire, c'est contribuer à sauver l'hôtellerie, depuis trop longtemps indifférente et passive, d'un danger très grave qui la menace pour un avenir très prochain. Mg.

Une lettre de France.

M. U. Gaillard, de Lausanne, nous communique la lettre suivante, que lui a adressée M. Félix Meillon, rédacteur de «Hotel et Tourisme», à Paris.

Mon cher Confrère,

Je me souviens avec plaisir de la visite que vous me fîtes, lorsque vous dirigeiez «Tourisme et Hôtellerie», pour me demander ce que je pensais des sentiments xénophobes qui animaient alors une partie de la presse française et des employés d'hôtels. Vous plaidez avec ardeur la cause de vos compatriotes, grâce au concours desquels un grand nombre de nos bonnes maisons avaient pu rester ouvertes et prospérer pendant la guerre. Vous savez que je n'ai jamais consenti à considérer comme des indésirables ceux qui nous avaient rendu de si grands services. J'ai toujours pensé qu'un hôtel sur les routes de l'univers est un asile sacré pour tout voyageur et qu'un hôtelier est par définition un homme international. Plus que jamais nous devons connaître l'étranger, aller visiter les autres nations hôtelières, la Suisse en particulier et l'Allemagne, qui sont les éducatrices de nos meilleurs hôteliers, envoyer nos jeunes gens partout où ils peuvent s'instruire et s'habituer à une conscience professionnelle si rare aujourd'hui, recevoir les étudiants de tous les autres pays, sans distinction d'origine et favoriser les voyages au-delà de nos frontières, afin de créer un échange amical de clientèle qu'on ne détournera plus de nous parce que nous ne la détournerons plus des autres nations. L'étrouffement d'esprit et la jalousie ne sont pas payantes. Un hôtelier qui ne comprend pas cet esprit international est au-dessous du modest aubergiste d'autrefois qui, lui, s'est toujours considéré comme un lien entre tous les humains. N'est-ce pas un beau rôle qui nous affranchit de la sottise nationaliste et nous place parmi les commerçants les plus éclairés et les plus utiles à leur pays? Si l'hôtelier a une patrie, l'hôtel n'en a pas, ou bien il manque à sa destination.

Il est très désirable que des arrangements internationaux interviennent pour stabiliser les changes et permettre aux Français de fortune moyenne de visiter aussi vos magnifiques régions. Ils y verront une hôtellerie modèle que j'ai toujours admirée et où je souhaite que beaucoup de nos collègues aillent faire un petit tour. Pour nos hôteliers une visite en Suisse aurait été préférable à celle des gratte-ciel américains qu'ils n'ont pas compris; ils auraient rempli leur cœur de la douce vision de maisons bien ordonnées, pratiques et familiales. Votre génie hôtelier est le mieux apparenté au nôtre.

Félix Meillon.

Du cidre doux.

La clientèle des hôtels et des restaurants réclame de plus en plus, et surtout pendant la saison chaude, du cidre doux, c'est-à-dire du jus non fermenté de pommes et de poires; elle aimerait en outre le voir servir ouvert et non pas seulement en bouteilles. Beaucoup d'établissements débient déjà cette excellente et hygiénique boisson. Il est évident que, pour les vendeurs, le rapport entre le prix d'achat et le prix de vente au détail ne devrait pas être plus défavorable qu'il ne l'est en ce qui concerne le vin et la bière.

Par suite de la demande croissante, de grands progrès ont été réalisés au cours des dernières années dans la préparation de ce produit, soit quant au goût agréable, soit quant à la possibilité de conservation, soit aussi quant au bon marché. En mettant cette boisson saine et rafraîchissante à la disposition de leur clientèle, comme on le fait dans certaines régions de la France, les hôtels, surtout ceux de rang modeste, rendraient un service bienvenu à la jeunesse sportive, aux dames, aux enfants qu'ils ont à leur table. En même temps ils aideraient à l'agriculture suisse à tirer parti de son excédent de récolte fruitière, que depuis la guerre elle ne peut plus exporter à l'étranger.

Dans la situation difficile de l'agriculture, nous devrions saisir avec empressement cette bonne occasion de faciliter l'écoulement d'un excellent produit de « chez nous », une spécialité suisse que plusieurs catégories de nos hôtes étrangers apprendraient volontiers à connaître et à goûter comme elle le mérite. Notre production viticole n'aurait rien à y perdre, car elle a d'autres amateurs.

Carte-Menu pour le 1^{er} août.

L'imprimerie Koch et Ullinger, à Coire, édite de nouveau cette année, à l'occasion de la Fête nationale, une jolie carte-menu en couleurs. Le motif, dû au peintre Anlon Christoffel, est une jeune femme, dans l'un de nos ravissants costumes nationaux du bon vieux temps, qui, assise au premier plan d'un paysage montagnard, rêve, en regardant une fleur, des beaux jours écoulés. Cette charmante composition, bien suisse, sera certainement accueillie partout avec faveur. La carte-menu de la maison Koch et Ullinger ordonne de nombreuses tables, le 1^{er} août, dans nos hôtels et nos pensions.

La carte-menu simple, sans impression de texte, coûte 20 francs le cent, la carte-menu double, sans texte, 25 francs le cent. Les commandes de texte sont promptement exécutées. On peut obtenir au même prix des commandes inférieures à cent cartes. Les hôteliers qui tiendront à embellir leurs tables de l'intéressante vignette de Christoffel, le 1^{er} août, s'adresseront directement à la maison d'édition Koch et Ullinger, à Coire.

L'alimentation rationnelle.

La « Revue de l'enfance » a publié il y a quelque temps les « Douze commandements de l'alimentation rationnelle », élaborés par le Dr Alfred Delsemme, président d'un comité régional français de la Croix-Rouge. Voici ces conseils, aussi utiles et pratiques qu'intéressants, non seulement pour les consommateurs, mais aussi pour tous ceux qui, professionnellement, sont appelés à composer des menus et à servir des repas au public.

1) Manger lentement et bien mâcher. — Les aliments doivent séjourner dans la bouche pendant un temps suffisant, afin que la mastication soit complète, et afin qu'ils reçoivent la quantité de salive nécessaire pour la bonne digestion.

« Un aliment bien mâché est à demi digéré ».

2) Manger sobrement pour éviter le surmenage des organes digestifs. Au surplus, l'essentiel pour l'homme, quel que soit son état, n'est pas d'absorber purement et simplement des aliments, mais de les assimiler ; et pour cela, il faut bien les digérer.

C'est une erreur de croire que manger beaucoup, nourrit beaucoup ; il n'y a que ce que l'on digère bien qui nourrit ; et la suralimentation tue, bien loin de fortifier.

3) Régler la quantité et le choix des aliments de façon qu'il n'en résulte, après le repas, ni digestion laborieuse, ni somnolence, ni incapacité de travail physique ou intellectuel. Pas de gourmandise !

4) Ne pas exclure, en principe, la viande de l'alimentation, mais n'en faire qu'un usage modéré, et tempérer cet usage au moyen de légumes herbacés, que l'on cuira dans leur jus à l'élevée et à petit feu.

5) User modérément des épices, poivre, sel, muscade, etc., sans exclure pour cela les épices qui parfument les mets sans irriter l'estomac, cannelle, vanille, girofle, etc., etc.

6) Ne pas abuser des boissons fermentées et considérer l'eau potable comme la meilleure boisson.

Eviter les boissons glacées ou trop chaudes, ce qui nuit aux dents et à l'estomac et entraîne la digestion.

Nous devons boire peu aux repas, parce que l'excès de liquide trouble et retarde la digestion en diluant trop les sucs digestifs.

7) La variété dans la composition des repas excite l'appétit et favorise la digestion : un mets qui plaît est à demi digéré.

8) Les végétaux, les fruits, le pain complet, doivent entrer largement dans l'alimentation, à cause de leur richesse en vitamines et de leurs résidus ou déchets, qui exercent sur les mouvements de l'intestin une action fort utile.

9) Arranger les repas de manière que les fruits dominent le matin ; la viande à midi ; les végétaux le soir.

10) Par suite de l'action du système nerveux sur l'estomac et l'intestin, veiller à être toujours gai, ou tout au moins de bonne humeur, pendant les repas : les émotions agréables facilitent et accélèrent la digestion, tandis que la colère, les tracasseries et les soucis la ralentissent ou même la compromettent.

Une table dressée avec goût, ordre et propreté, produite à ce point de vue des effets remarquables.

11) Tenir aussi la main à la régularité des repas : nos organes digestifs entrent automatiquement en activité, sans excitation préalable, quand ils sont habitués à exercer leur travail aux mêmes heures ; ils fonctionnent mal dans les cas contraires.

12) On ne doit rien prendre entre les repas, surtout des pâtisseries et des sucreries, comme on le permet trop souvent aux enfants.

L'hygiène des repas pourrait se résumer ainsi : nourriture saine, variée et suffisante ; sobriété, gaieté, régularité.

Au banquet de Genève.

Résumé du discours de M. A. R. Armleder.

Répondant aux chaleureux toasts qui lui ont été portés, M. A. R. Armleder prononce un long discours dont voici les idées principales.

Le jubilaire exprime d'abord l'émotion profonde qu'il ressent en présence de toutes les attentions dont il est l'objet. Il adresse des remerciements particuliers aux hôteliers de Genève et à l'Association internationale des hôteliers à Cologne pour leurs bons vœux et leurs magnifiques cadeaux. Il expose ensuite les premières origines de l'organisation hôtelière suisse. Elles remontent à l'année 1876, alors que cinq hôteliers, dont l'orateur, se concertèrent pour tenter déjà une réforme du pourboire. Mais tandis que ces patrons voulaient le supprimer, des employés s'associèrent à leur tour pour lutter contre le projet de suppression. Ce fut là l'origine de l'Union genevoise internationale, qui prit en peu de temps une énorme extension dans le personnel d'hôtel de tous les pays. En réalité, le premier berceau de la Société suisse des hôteliers est l'ancien hôtel des Bergues à Genève.

Des pourparlers s'engagèrent bientôt avec les collègues de la Suisse allemande, en vue de resserrer les relations corporatives et de développer le noyau déjà constitué. La fondation proprement dite de la Société suisse des hôteliers eut lieu en 1882, dans une réunion tenue à Berne. Les participants, dont bien peu vivent encore, étaient au nombre de 65. Depuis ce moment-là, l'organisation marcha de l'avant. Des assemblées générales avaient lieu, près chaque année et comptaient de 50 à 60 hôteliers tout au plus. On se rassemblait exclusivement pour travailler, c'est-à-dire pour discuter les questions courantes ; les délibérations achevées, chacun rentrait chez soi. Mais l'orateur, ou quelqu'un d'autre, estimait que ces réunions, généralement convoquées à Olten, étaient un peu trop monotones et fit la proposition d'y inviter les dames. Cette proposition fut acceptée. La première fois que des dames furent présentes au banquet des hôteliers, M. Rodolphe Armleder fut chargé de leur porter un toast. Il s'acquitta si bien de cette agréable mission qu'il en devint pour ainsi dire le titulaire et dut la remplir pendant une dizaine d'années. Un curieux incident, que l'orateur conte avec un délicieux humour, mit fin à ce genre particulier d'éloquence.

C'était dans la forêt-Noire. A cette époque, il fallait voyager à pied. Après avoir marché 30 kilomètres en compagnie de son père pour se rendre chez un patron, il débûta dans un petit hôtel d'une dizaine de chambres seulement, mais où l'on pouvait loger une trentaine de chevaux.

Le petit Fritz, comme on l'appelait familièrement, devait conduire les étrangers dans leurs chambres, porter les dépêches à la ville, montrer la chute d'eau voisine, faire les commissions les plus diverses et souvent quitter son travail à l'hôtel pour remplacer le cochon déjà en course. « Si nos jeunes gens d'aujourd'hui devaient faire ce métier, dit l'orateur, il ne nous en resterait pas beaucoup ! »

Voilà ce qui lui donna l'idée de fonder une école hôtelière. Ayant rencontré un beau jour M. Tschumi, à Ouchy, celui-ci, contrairement à d'autres collègues auxquels M. Armleder avait fait part de son projet, entra immédiatement dans ses vues. C'était un homme de haute compétence et de volonté aussi tenace qu'énergique. L'Ecole s'ouvrit bientôt à l'hôtel d'Angleterre à Lausanne. Les premiers élèves donnèrent du plaisir aux promoteurs de l'entreprise, mais leur causèrent aussi bien des ennuis. Cependant M. Armleder éprouvait une grande joie en les voyant apprendre en quelques mois autant de choses que lui pendant plusieurs années. Depuis, la plupart de ces élèves ont occupé de hautes positions dans l'hôtellerie en Suisse et à l'étranger ; ils ont valu à l'institution, transférée plus tard à Cour sur Lausanne, une excellente renommée, en même temps qu'ils répandaient au loin la réputation de l'hôtellerie suisse.

L'orateur, au milieu des applaudissements, porte son toast à la prospérité de l'Ecole professionnelle de la Société suisse des hôteliers.

Société de développement de Montreux.

La Fête des Narcisses sera continuée.

Il y a quelques jours, à l'Hôtel Splendide, l'assemblée générale de la Société de développement de Montreux réunissait une soixantaine de membres appartenant aux différentes corpora-

tions de la ville. M. le Dr Vuilleumier présidait malgré son grand âge ; ce fait suffit à souligner l'importance de l'ordre du jour.

Les rapports du comité, du caissier et des vérificateurs ayant été distribués d'avance ne sont pas lus et sont mis d'emblée en discussion.

Répondant à une question, M. Ch. Margot et M. le notaire Motier exposent le projet de création d'une « Byron-Plage ». Dans le but de réclamer à Montreux, durant l'été, une certaine catégorie d'hôtels, la Société de développement envisage la possibilité de créer, sur le terrain vague faisant face à l'hôtel Byron, au bord du lac, une plage aménagée selon les exigences actuelles. Le coût en serait de 160.000 francs et la rentabilité en serait assurée. Ce n'est là toutefois qu'un projet dont les modalités d'exécution n'ont pas encore été discutées, mais qui d'ores et déjà intéresse tous ceux qui se soucient de l'avenir de la station de Montreux.

Les comptes, qui balançaient par 60.961 fr. 45, présentent un déficit de 2850 fr. 80.

M. R. Gohl, qui les a examinés et qui a collationné la liste des souscripteurs, demande que certaines catégories de fournisseurs fassent un effort plus grand pour soutenir la société. Beaucoup de personnes, qui gagnent leur vie à Montreux directement ou indirectement grâce aux étrangers, ne paient aucune cotisation au Développement. La réclamation faite par le comité profite à chacun ; il est donc équitable que chacun à son tour l'encourage financièrement.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité, ainsi que le rapport du comité et celui des vérificateurs ; décharge est donnée aux intéressés avec remerciements.

M. le notaire I. Motier, qui représente l'Office suisse de l'Office suisse du tourisme et de l'Union romande du tourisme (Dr Lemaître), donne des renseignements sur le travail effectué par ces deux institutions. Quelques critiques sont formulées à ce sujet. M. Dubochet fait remarquer par exemple qu'à Bruxelles la réclamation en faveur de la Suisse romande manque presque totalement (mais la Suisse romande a-t-elle soin d'y envoyer du matériel de propagande ? Rdd.). Par contre M. le Dr Zehnder déclare que tel n'est pas le cas à Vienne.

Le même orateur, qui est délégué à l'Office du tourisme, expose les difficultés qu'on éprouve à obtenir des voitures directes pour la Suisse romande. Il ne désespère pourtant pas d'arriver à ses fins et de faire mettre en circulation des voitures directes Paris-Suisse romande.

L'assemblée entend ensuite un rapport de M. le Dr Vuilleumier sur la Fête des Narcisses, un rapport plein de considérations pénibles, aussi bien sur les difficultés que rencontrent les comités que sur les mauvais vouloir de certains particuliers. Tant de suspensions, d'obstruction, d'oubli de leurs devoirs chez de nombreux Montreusiens ont lassé le Comité qui pose maintenant la question : « Convient-il d'organiser encore la Fête des Narcisses ces prochaines années, ou est-il préférable de la renvoyer à des temps plus propices ? »

Le président du Développement cite des faits concrets qui soulignent le manque à gagner résultant de ces assemblées de nombreux commerçants et particuliers. La décoration des rues notamment laisse à désirer de plus en plus, comme si l'intérêt pour la fête allait décroissant. Devant cette atmosphère d'indifférence, pour ne pas dire plus, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux laisser chômer pendant quelques années la Fête des Narcisses.

Au cours de la discussion, M. Ch. Noddel, président de la Société des hôteliers de Montreux et environs, M. Paul Kues, député, M. E. Dubochet, M. le Dr Mercanton tour à tour s'efforcent d'encourager le comité, aux efforts duquel ils rendent un hommage unanime et chaleureux. Ce n'est pas à cause de quelques récalcitrants que l'on peut laisser subir un préjudice grave à l'ensemble de la population. Il faut féter le narcisse chaque année, autrement d'autres stations sauraient dire ce qui ne semblerait plus possible à Montreux.

Finalement une résolution proposée par M. Kues, rendant justice au comité de la Fête des Narcisses et émettant le vœu que l'on continue à organiser comme par le passé cette belle manifestation, est votée à l'unanimité par l'assemblée. (D'après la « Feuille d'avis de Montreux »).

Eux et nous.

Le « Fribourgeois », de Bulle, a publié le 1^{er} mai de l'an passé, sous ce titre, un article très intéressant pour les milieux du tourisme, à l'intention desquels nous tenons à le reproduire. Laissons la parole à notre confrère :

Eux, ce sont les heureux du monde qui peuvent, lorsque l'idée leur vient de se déplacer, s'asseoir mollement sur les coussins bien rembourrés d'une auto, et, après avoir observé les rites convenus, pressé un bouton d'allumage, tirer vivement un mancheron, actionné une pédale, ont l'appréciable bonheur de voir le monde à leur pieds, de voir ce monde se mettre lentement en marche et obéir aux coups de volant.

Nous, hélas, c'est la foule des déshérités qui vont péniblement le long des routes, sans auto, à l'humble vitesse de nos pauvres jambes.

Entre eux et nous, bien des malentendus subsistent. Si la lutte des classes est un danger social, l'après rivalité des chauffeurs et des piétons en est un autre. Ne pourrions-nous pas chercher à se comprendre ?

Remarquons d'abord que lorsque un automobiliste généreux (il y en a des tas) consent à embarquer sur sa voiture un modeste piéton, celui-ci ne tarde pas à adopter momentanément une âme d'automobiliste, à vanter les merveilles de l'auto, et à vitupérer avec âpreté contre les malheureux piétons, ses frères ! qu'il vient à croiser le long de la route. Cette adaptation subite à une situation nouvelle, ce reniement, cette trahison de la cause est un phénomène que les psychologues expliquent.

Mais cela n'est qu'une observation préliminaire. Abordons le fond du problème avec beaucoup de bienveillance et en nous inspirant de l'esprit de conciliation de Nicolas de Flue.

Un fait s'impose d'abord à l'esprit, fait certain contre lequel toutes les théories, toutes les opinions viendront se heurter vainement. Il existe des autos et des piétons. Les piétons, les autos et les piétons circulent sur les routes et si les uns ne veulent pas écraser les autres, il faut que chacun y mette du sien et fasse preuve de bon sens et de bonne volonté.

On reproche aux autos leurs excès de vitesse. Ce reproche est souvent justifié. Il y a, chacun le sait, des énergumènes du volant qui, lancés

en trombe, se font une joie cruelle de terroriser le peuple des piétons. Ceux-là sont des barbares et s'ils veulent continuer la pratique de leur sport inhumain, ils n'ont qu'à quitter l'Europe et à aller exercer leur industrie sur les pistes nouvellement créées du Sahara. Là ils pourront effrayer tout à leur aise les tribus d'indigènes rencontrées sur leur route et s'ils viennent à écraser quelques nègres ils auront immédiatement, pour les punir, une crise de dépression morale. En effet, ils sauront combien il est triste de « broyer du noir ». Et si les nègres, pour se venger de tant de sans-gêne, se retournent contre eux et « fricassent » leurs voitures à coups de malfaques, ces chauffeurs criminels auront vite de l'Afrique assez.

Mais ne rions pas, car le sujet est grave. On reproche à certains automobilistes leurs excès de vitesse. On a vu que cette accusation est parfois motivée.

Mais ne peut-on pas reprocher à certains piétons leurs excès de lenteur ?

Que de fois ne voit-on pas la scène suivante : Une auto lancée sur une route, à une vitesse normale, voit à 300 mètres un piéton ou un char qui suit le milieu de la route. Coups de cornet, de sirène, de klaxon. Le char, le piéton ne devient pas d'un centimètre. Nouveaux appels impossibles. Finalement, quand les gardes-boues de la machine commencent à chatouiller l'arrière-train du piéton ou la roue arrière du char, on se décide à se « tirer » de côté non sans murmurer parfois de vagues injures contre ces autos « qui se croient tout permis ».

Excès de lenteur ! Et les voitures roulant sans lumière dans la nuit !

Il est donc évident que tant que les autos et les piétons ne comprendront pas que la vie, sur la route, comme ailleurs, est faite de concessions mutuelles, tous les conflits, les malentendus, les accidents seront possibles.

On parle beaucoup du « code de la route » des prescriptions concernant la circulation, de règlements de police, tout autant de choses bonnes, utiles, logiques.

Mais qu'on n'oublie pas qu'au-dessus des obligations imposées par tout l'arsenal des lois et règlements, il y a le simple bon sens et la simple pitié qui suffisent à créer des obligations et à définir les droits et devoirs de chacun. Quand autos et piétons comprendront que l'usage qu'ils font du réseau routier leur commande de vivre en bonne intelligence sur les routes et de ne pas chercher à s'y créer des ennemis, les conflits et accidents seront réduits au minimum. Dans notre canton de Fribourg, où ces années passées la circulation des autos le dimanche était autorisée, alors que d'autres cantons l'interdisaient, il n'y a pas eu, semble-t-il, nombre trop important d'accidents. Pourquoi ? parce que les piétons avertis des dangers qu'ils pouvaient causer n'oubliaient pas les règles élémentaires de la prudence et parce que les autos, sur les conseils de l'Automobile-Club lui-même, cherchaient à être dignes de la confiance qu'avaient en eux nos autorités, et à éviter ce qui aurait pu causer des conflits et des malheurs.

Ainsi donc, dans un canton où le dimanche la circulation automobile était intense (on nous a cité le cas d'un hôtel de la campagne fribourgeoise devant lequel, un jour, 60 à 80 voitures s'alignaient) les accidents ont été réduits au minimum.

Cela tient-il à la seule vertu des règlements ? Nous ne le croyons pas et sommes persuadés que la bonne volonté des pilotes d'autos et des piétons a joué un rôle important. E. C.

La fraise.

Le mois de juin est le mois des fraises. Elles abondent en ce moment de l'année et font le régal de tous !

Ce fruit exquis était déjà connu et apprécié des anciens ; c'est la « Franta » que chantait Virgile. Les étymologistes ont fait venir le nom de fraise de Fraga ou de Frangis qui signifie « sentir bon » ou de Fragum qui veut dire « briller », allusion faite à la couleur feu de ce fruit.

Par contre, le hasard, qui est toujours singulier, veut que ce soit un nommé Frézier qui l'ait importée en France. Ce dernier rapporta du Chili en 1714 un plant de fraiser. Il était ingénieur des Forts de Drest et le planta à Plougastel, et peu d'années après la plante était répandue dans toute la contrée. Quant au fraiser des bois, il semble qu'il ait de tout temps vécu dans nos forêts.

Les fraises sont ravissantes à voir à cause de leurs formes et de leurs couleurs, elles sont délicieuses à respirer et exquises à savourer ; mais elles sont aussi très hygiéniques.

En effet, la fraise contient une très notable proportion d'acide salicylique dont l'effet sur le rhumatisme est si remarquablement reconnu. Il n'est pas facile qu'un médecin conseille une cure de fraises pour la purification du sang, le balayage de l'acide urique si pernicieux à la souplesse de nos articulations.

Par contre et en raison même de ses vertus, elle a aussi ses inconvénients. Elle est lourde aux estomacs délicats, dans certains cas elle donne de l'uricaire ; chez les personnes prédisposées aux éruptions de la peau, elle peut provoquer de l'eczéma.

La fraise des bois est la plus inoffensive, ce qui semblerait prouver que ce n'est pas la fraise elle-même qu'il faut incriminer, mais plutôt les engrais, les fumures qu'on emploie pour sa culture et sur lesquels elle repose, puisqu'elle traîne sur le sol et qu'elle a une chair poreuse absorbant facilement les toxiques. Il importe donc de bien la laver avant la consommation. Elle jouit encore d'un privilège que le cite pour terminer : c'est que, jusqu'ici, « les profanes » n'ont pas réussi à en tirer une liqueur quelconque.

Mangeons donc les bonnes fraises crues ou écrasées avec un tantinet de jus de citron et de sucre. P. D. H.

Sociétés diverses

L'Union suisse du commerce et de l'industrie a tenu son assemblée des délégués le 4 juillet à Zurich, en présence de M. le conseiller fédéral Schulthess ; 171 sections étaient représentées par environ 170 députés. Le président, M. John Sz, dans son allocution d'ouverture, a appelé la lyre morte éprouvée l'année dernière par l'Union en suite du décès du conseiller national Dr Alfred Frey. En termes inspirés d'une profonde gratitude il a exposé l'activité du défunt et a fait un remarquable tableau de sa forte personnalité. — L'assemblée a approuvé le rapport annuel du vort et les comptes. Puis M. le Dr Ernest Welter, délé-

qué du voroff, a présenté un rapport sur l'état de la législation douanière et sur la situation actuelle de la Suisse dans le domaine de la politique commerciale. Au cours de la discussion qui a suivi, à laquelle a pris part notamment M. le conseiller fédéral Schulthess, les industries d'exportation surtout ont fait valoir leurs revendications. Aucune résolution n'a été soumise au vote de l'assemblée.

La Société de développement de Zermatt a eu son assemblée générale le 5 juillet. L'activité nouvelle à laquelle a été appelé M. Marguerat a entraîné sa démission de président. Il a été remplacé dans cette charge par M. Alf. Perren, directeur des services de l'électricité et des eaux de Zermatt. Les comptes accusent un solde actif de 581 francs, venant en déduction du solde passif de 2515 fr. à fin 1923. Le budget prévoit aux recettes et aux dépenses 4350 fr. En 1924, les salaires des chemins de fer se sont élevés à 1750 fr., ceux des hôtels à 1715 fr. et les cotisations des membres à 542 fr. Le compte-rendu de l'assemblée déplore l'indifférence des commerçants qui profitent eux aussi des efforts de la société, mais dont un petit nombre seulement lui donnent un appui financier. — La Société de développement de Zermatt organise une « Fête de l'Alpe » pour les 15 et 16 août. Cette fête, qui aura un caractère essentiellement familial, comportera un cortège avec groupes costumés, fanfare, musique montagnarde, lulleurs, chanteurs, jodeliers et un groupe d'enfants. Un emplacement de fête sera aménagé où auront lieu les luttas, les ballets d'enfants et les vieilles danses valaisannes, ainsi que des jeux et des courses humoristiques.

La Chambre de commerce suisse en France, dont fait partie la Société suisse des hôteliers, a tenu le 4 juin son assemblée générale. L'activité de la Chambre s'est considérablement accrue au cours du dernier exercice. Plus de cent nouveaux membres ont été admis, ce qui a eu une favorable répercussion sur la situation financière. M. F. Dobler ayant décliné une réélection à la présidence, il a été remplacé par M. Jean-Louis Courvoisier, appartenant à une famille de banquiers suisses établie à Paris depuis 150 ans. Son frère, M. Charles Courvoisier, trésorier de la Chambre de commerce suisse en France, est président-fondateur. A l'hôtel continental a eu lieu ensuite un banquet de 80 couverts, auquel assistaient notamment M. Chaumet, ministre français du commerce et de l'industrie, et M. Alphonse Dunant, ministre de Suisse à Paris.

Classes moyennes du commerce. Dimanche matin s'est tenu, au Casino de Montbenon, sous la présidence de M. Och (Genève) le congrès de la Fédération romande des classes moyennes du commerce. Depuis sa réunion de septembre dernier, le groupement a recruté plus de 400 membres. Le rapport du Comité résume l'activité de la Fédération au cours du dernier exercice. Sur la proposition de M. Maire (Genève), l'assemblée a voté à l'unanimité une résolution déjà votée le 4 juillet par l'Union suisse des Arts et Métiers, réunie à Baden: Considérant que les taxes et les amendes postales ne sont pas allégées pour la nouvelle loi postale, que la production nationale la place qui lui revient sur le marché suisse. Les congressistes se sont rendus au Comptoir, où ils ont déjeuné et qu'ils ont ensuite visité.

Union des sociétés de développement. Un grand nombre de délégués assistaient à l'assemblée de l'Union des sociétés suisses de développement, réunie le 4 juillet à Glaris sous la présidence de M. Hunger (Coire). L'assemblée a expédié les affaires ordinaires, approuvé le rapport et les comptes ainsi que le budget pour l'exercice en cours. Au cours de la discussion, le vœu a été à maintes reprises émis de voir l'Union reprendre ses propres publications indépendamment de l'Office suisse du Tourisme. Le montant de la cotisation annuelle a été maintenu au même chiffre. L'assemblée a prononcé l'admission d'une nouvelle section, celle du Haut-Emmenthal. Elle a désigné le nouveau vorort, Bienne, et choisi Frangy comme section chargée des comptes. Les ordres du jour ont été votés à Locarno. A l'adresse de la Direction générale a été émise la suggestion de rétablir la commission de propagande. Une motion visant la création par les chemins de fer fédéraux de billets du dimanche à prix réduits a été renvoyée à un an. Le nouveau vorort est autorisé à prêter son concours à une action commune de tous les intéressés au tourisme en vue de la fourniture des appareils automatiques de jeu ainsi qu'à manifester sa désapprobation du régime rigoureux appliqué par la Direction générale des douanes aux autocars de louage étrangers. A l'unanimité a été adoptée une résolution réclamant à bref délai des facilités pour l'entrée des touristes en Suisse et aussi l'introduction de cartes de touristes à l'instar de ce qui se fait en Italie.

L'Union suisse des arts et métiers comprend 254 sections locales et 78 associations professionnelles, au total 115.000 membres environ. Le rapport sur l'année 1924 signale l'intensité de l'activité déployée par le comité central, la direction et les différents organes de l'Union pour sauvegarder les intérêts généraux de l'artisanat et du petit commerce, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, de la réglementation de l'apprentissage, des soumissions, des questions douanières, de l'assurance-chômage, de la prévention des accidents, des examens de maîtres d'état, etc. — L'assemblée annuelle de l'Union a eu lieu les 4 et 5 juillet à Baden, sous la direction du président central M. Tschumi, conseiller national; 375 délégués et invités ont pris part aux délibérations. Le président a ouvert la séance en prononçant un discours, fréquemment interrompu par les applaudissements, dans lequel il a relevé la signification de l'accord économique germano-suisse, l'importance de l'Union internationale des classes moyennes et la situa-

tion politique de l'artisanat. Après que l'assemblée eut liquidé les affaires administratives, M. Odinga, conseiller national, fit un rapide exposé et lut une protestation, adoptée à l'unanimité, contre la nouvelle ordonnance sur les postes. La séance du 5 juillet a été presque entièrement consacrée à l'étude du projet de loi fédérale sur la formation professionnelle. Les rapporteurs des différents chapitres furent MM. Tschumi, conseiller national, Cagani et Kur, conseiller national. Le projet révisé a été finalement adopté à l'unanimité. M. Pfister, directeur de l'Office fédéral du travail, assistait aux délibérations. Il profita de l'occasion pour témoigner à l'Union suisse des arts et métiers sa vive reconnaissance pour les nombreux travaux effectués dans le domaine de la législation fédérale sur les arts et métiers. Les autorités cantonales et communales avaient préparé une charmante réception aux délégués. L'exposition cantonale des arts et métiers, très visitée, a été fortement admirée. L'imposante assemblée annuelle de l'Union suisse des arts et métiers portera certainement de nombreux fruits.

Questions professionnelles

Déjeuner-concours. Les examens pour l'obtention du diplôme d'études hôtelières à l'école d'Aix-les-Bains comprenaient notamment une épreuve pratique de cuisine et de service. Le 4 juin, à 13 heures, les membres du jury, invités prenant place à l'extrémité de l'école, ont vu de la table dressée exclusivement par les élèves. Le menu ci-après, composé de plats étudiés au cours de l'année, était proposé aux candidats:

Hors d'œuvres variés
Barbillon du lac à la Bourguignonne
Poularde poêlée à la Forestière
Carré d'agneau rôti persillé
Asperges froides sauce Chantilly
Reboulon crémeux
Fraises glacées Marquise
Feuillantine
Corbeille de fruits

Les hors d'œuvre comprenaient: œufs durs farcis mayonnaise, filets de harengs parés, tomates farcies macédoine, concombres farcis et choux-fleurs, coeurs de laitues vinaigrées, beurre en coquille, oignons à la grecque. Le professeur de cuisine demeura absent pendant toute la préparation du repas. Malgré les difficultés de certains mets, le lunch fut très réussi et les nombreux convives firent un joli succès aux jeunes cuisiniers. Ils associèrent à ces félicitations les jeunes maîtres d'hôtel pour la belle ordonnance de la table et la perfection du service.

Informations économiques

Grand Hôtel des Trois-Epis. Suivant une information de Colmar, les comptes de l'exercice 1924 ont permis la répartition d'un dividende de 82 fr. 25 net par action.

Le miel. Les approvisionnements de l'année dernière sont parlant épuisés. La récolte de printemps a été assez bonne dans certaines régions, mais malgré dans d'autres où la maladie a décimé les ruches. Dans la Suisse allemande, la Société des amis des abeilles a fixé le prix minimum du kilogramme de miel nouveau à 4 fr. 30 en gros et 5 fr. 50 au détail. La Société romande d'apiculture recommande de ne pas vendre le miel au détail à moins de 5 fr. le kilogramme. La direction qui prendra la courbe des prix dépend maintenant de la récolte d'été.

Grands Hôtels de Contrexéville. Les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, se traduisant par une perte de 124.456 fr. 10, ramenée à 118.261 fr. 45, après déduction du report bénéficiaire de l'exercice précédent. Ce résultat déficitaire provient d'une mauvaise gestion de l'hôtel Maestrie, le seul hôtel exploité par la société en 1924. Des travaux d'amélioration ont été effectués en cours d'exercice et la société dispose maintenant de quatre établissements modernes, avec 250 chambres, restaurants, bars, 17 magasins et blanchisserie.

Savon pur cher. Le Service d'hygiène du laboratoire cantonal genevois d'analyses communiques que des fabricants étrangers ont mis dans le commerce ces derniers temps, du savon de qualité tout à fait inférieure. Les morceaux portent les inscriptions: Savonnerie Helvetia, Marseille, savon blanc à Marseille, et comme marque la reproduction de la vignette du timbre-poste de cinq centimes (fils de Tell). Ce savon renferme plus de 55 % d'eau et seulement 29 % de savon pur. On peut estimer la valeur du morceau de 500 grammes à 30 centimes (au détail), alors qu'il est généralement vendu 55 centimes.

Hôtellerie lyonnaise. L'assemblée ordinaire de la Société des Nouveaux Hôtels de Lyon a approuvé les comptes de l'exercice 1924, se soldant par une perte de 279.291 francs. Le rapport du conseil signale que la société a résilié le bail des Etablissements Lesage, moyennant une somme de 300.000 fr., de dommages-intérêts et a loué l'hôtel Lugdunum à la Société des Grands Hôtels belges, le 31 mars 1925, pour une durée de 21 ans, moyennant 800.000 fr. par an, plus 25 % sur le montant brut des locations des chambres, 25 % sur les encaissements provenant de la location des salles et 5 % sur la vente des limonades et boissons similaires.

L'Office du travail. On mande de Berne que l'Office fédéral du travail a complété la commission de l'index constituée ce printemps et en a fait une commission de statistique sociale. Dans ce but, il a augmenté le nombre des représentants des patrons et des ouvriers. Elle a le caractère d'une commission consultative d'experts. Elle a pour tâche de faire au directeur de l'Office fédéral du travail des propositions pour les tâches de statistiques sociales ou de lui soumettre des suggestions. La possibilité d'étendre la commission par la participation d'autres groupes professionnels et pour obtenir la représentation de toutes les parties du pays reste réservée.

Denrées alimentaires. Les dépenses des cantons pour le contrôle des denrées alimentaires se sont élevées en 1924 à la somme de 959.000 fr.; la Confédération a contribué de moitié à cette charge. Notons que le canton de Vaud ac-

cuse à cet égard une dépense nette de 80.451 fr., Valais 28.112 fr., Neuchâtel 27.646 fr., Genève 64.296 fr., et Fribourg 32.837. Le montant total des dépenses nettes révèle 990.000 fr. en 1921, près d'un million en 1922, et 963.000 fr. en 1923. La réduction des dépenses qui s'est manifestée durant l'année dernière est due à une politique d'économie serrée qui n'a porté atteinte à la rigueur du contrôle. Les rapports détaillés fournis par les laboratoires cantonaux et par les inspecteurs de denrées alimentaires montrent que le contrôle se fait, en général d'une façon consciencieuse; mais ils prouvent en outre que ce contrôle est nécessaire.

Le beurre italien. La Chambre de commerce italienne pour la Suisse communique: « Certains journaux ont publié des articles tendant à mettre en garde le consommateur suisse contre l'emploi du beurre italien. Ces journaux ont été certainement mal renseignés, et leur attaque contre ce produit italien n'est nullement justifiée. Si dans quelques magasins on offre à vendre à prix avantageux du beurre frais dans la composition duquel un chimiste cantonal n'aurait trouvé que 20 pour cent de beurre contre 80 pour cent de matières grasses, ce beurre n'est certainement pas de provenance italienne, car tout produit italien d'importation à la consommation est séquestré par les fonctionnaires des bureaux vétérinaires de frontière et son entrée en Suisse rigoureusement interdite. » — Voilà une explication embrouillée qui cherche à tourner adroitement la difficulté. Si un envoi du beurre en question a été reconnu avarié et impropre à la consommation, cela n'a pas grand chose à voir avec l'augmentation du beurre à la presse. Ce qu'on reproche au beurre italien incriminé, c'est de n'être qu'un mélange ayant moins de valeur que le beurre réel. Il peut parfaitement être propre à la consommation, et par conséquent ne pas tomber sous le coup du séquestre à la frontière; mais c'est tromper le public que de lui vendre pour de la bonne marchandise un mélange de 20 % de beurre et de 80 % de matières grasses de bien moindre valeur.

Nouvelles diverses

Passports. Les Etats-Unis ont conclu avec la Suède, la Suisse et quelques pays de l'Amérique centrale des accords supprimant les frais du visa des passeports. Les taxes de visa sont diminuées en ce qui concerne l'Espagne et la Bulgarie.

Ce que rapporte le tourisme. Deux millions d'automobiles venant des Etats-Unis sont entrées au Canada en 1924. Les huit millions de touristes qui les occupaient ont dépensé dans le Dominion l'énorme somme de 143.405.906 dollars. Ces chiffres proviennent d'une statistique faite par le commissariat général des routes. L'agriculture, le commerce et l'industrie, avec l'hôtellerie, ont profité de cette véritable manne, que l'on doit en premier lieu à l'amélioration des routes.

Propagande indirecte. A l'Apollon de Genève passait dernièrement le grand film suisse: « Le justicier de Davos ». Outre l'action dramatique qui émeut par sa puissance et ses angoissantes péripéties dans les blanches solitudes des neiges grisonnes, ce film intéresse par ses magnifiques vues de Davos, des pistes et de la patinoire, ainsi que par des virtuosités sportives présentées dans des scènes de sports d'hiver. Ce film est certainement l'une des plus parfaites productions tournées jusqu'à présent dans nos Alpes.

Un film grison. Le Cinéma Palace de Montreux a présenté avec grand succès ces jours derniers un film sensationnel: « Les contrebandiers de la Bernina ». Ce drame très émouvant a été tourné entièrement dans les Grisons et l'on devine le parti que l'on a pu tirer de tels paysages grandioses. L'action, qui se meut tout entière dans le monde curieux des contrebandiers, emprunte à la nature des Alpes grisonnes une grande part de beauté et de pittoresque. Ce film est une excellente propagande pour le tourisme en montagne.

† Auguste Neithardt. On annonce le décès survenu à Leyzin, de M. Auguste Neithardt, père. Né en 1850, M. Neithardt avait débuté dans la carrière hôtelière à la Compagnie internationale des wagons-lits. Il fut ensuite pendant 25 ans restaurateur à Paris. De 1892 à 1902, il dirigea l'hôtel des Marchands à Berne. Il s'installa ensuite à Leyzin, où il avait édifié l'hôtel Bellevue. Auguste Neithardt fit partie du Conseil communal de Leyzin; il fut aussi municipal de 1914 à 1917, année où il se retira des affaires publiques. Le départ de ce citoyen dévoué laisse un vide sensible à Leyzin.

Contre la prohibition. Le parlement de l'Etat de Wisconsin a adopté une résolution réclamant la suppression de l'interdiction de l'alcool. La prohibition étant une affaire nationale des Etats-Unis, chaque Etat de l'Union ne peut pas prendre de décision indépendante sur ce point; les 3/4 au moins des autres Parlements doivent adresser la même demande à Washington, pour que la prohibition puisse être rapportée. Le Parlement de Wisconsin, a, dès lors, entrepris immédiatement les démarches nécessaires et adressé aux autres Parlements l'invitation pressante de se joindre à sa résolution.

Voyage d'études en Suisse. A la fin du mois d'août une centaine de professeurs, d'inspecteurs scolaires et d'instituteurs grecs arriveront en Suisse afin d'étudier les écoles, les organisations de prévoyance et les institutions humanitaires pour l'enfance et la jeunesse. Ils est prévu que les visiteurs s'arrêteront plus ou moins longtemps à Lugano, Lucerne, Zurich, Winterthur, Scharhouse, Bâle, Berne, Wengen, Neuchâtel, Lausanne et Genève. Ils resteront en Suisse pendant 19 jours. Etant donnée la sympathie et la réception faite en Grèce aux maîtres suisses lors de leur récent voyage d'études dans ce pays, on espère que les invités hellènes jouiront chez nous d'un accueil non moins cordial.

Genève. Statistique des personnes descendues dans les hôtels et les pensions de Genève du 1er au 30 juin 1925: Suisse 4382 personnes, Etats-Unis 1731, France 1308, Allemagne 905, Grande-Bretagne 900, Italie 381, Espagne 357, Hollande 322, Autriche 197, Belgique 180, Pologne 129, Espagne 100, Grèce 48, Japon 48, Danemark 47, Australie 38, Brésil 35, Russie 34, Yougoslavie 34, Canada 31, Etats baltes 27, Roumanie 24, Turquie 16, Colombie 13, Mexique 13, Arménie 11, Chili 11, Finlande 11, Bolivie 10, Luxembourg 10; autres Etats de l'Europe 57, de

l'Amérique 24, de l'Asie 13. — Total: 11.761 personnes au lieu de 10.096 en juin 1924. Augmentation: 1665 personnes.

Une fête à Bex-les-Bains. Les Ondins de Genève, au nombre de 155, ont fait ces jours derniers une excursion à Aigle, Villars, Brelaye et Bex. Après avoir déjeuné à Brelaye, les jeunes musiciens ont visité le lac de Chavannes. A Bex, la réception a pris des proportions d'une grande fête locale. L'Ondine a été reçue par les autorités, la Fanfare municipale, la Société de gymnastique, les chorales Harmonie des Alpes et Froissin, les élèves des écoles et des groupes costumés de jeunes vaudoises et de pelis armallis. En présence d'une foule d'auditeurs, l'Ondine a donné dans le parc du Grand-Hôtel un concert qui a eu un succès magnifique. Les petits musiciens genevois ont été très admirés par les séjournants étrangers, très amateurs de ces jolies manifestations locales.

Pari mutuel. D'après une réponse du ministre français de l'Agriculture à une question posée par un député, le montant des sommes engagées au pari mutuel, pendant les dix premiers mois de l'année 1924, sur les hippodromes de Paris et des départements, s'est élevé à... (Verlieux ennemis des jeux de hasard, volez-vous la facelle) à 1.057.344.550 francs. Les divers prélèvements opérés par l'Etat sur le pari mutuel, à Paris et en province, représentent ces dix premiers mois un revenu total de 70.360.034 fr. 45. Ces fonds ont été employés en faveur de l'élevage, de l'enseignement agricole, d'œuvres de bienfaisance, de travaux d'adduction d'eau, etc. Les jeux de hasard de nos karsualls étaient des amusements d'enfants à côté de ce qui se joue en France sur les champs de courses.

Encore un effet de la publicité. Pour le semestre d'été, il y a à l'Université de Genève 907 étudiants réguliers et 172 auditeurs. Cela représente une augmentation de 135 étudiants sur le semestre d'été 1924 et de 51 sur le semestre d'hiver 1924-25. On peut en conclure que les étudiants ont repris le chemin de Genève, ce qui est un avantage pour la population tout entière, d'autant plus qu'on peut compter sur des séjours ou au moins des visites des parents. Sur ces 907 étudiants, il y a 250 Genevois, 306 ressortissants d'autres cantons suisses et 351 étrangers, dont 116 Allemands, 70 Polonais, 26 Français, 19 Egyptiens, etc. Le nombre de étudiants, compris dans celui des étudiants, est de 192, dont 58 Genevois, 38 Confédérés et 76 étrangers.

La cantine du Comptoir de Lausanne. Les visiteurs du Comptoir de Lausanne sont unanimes à reconnaître l'excellente organisation de la grande cantine. Lors de la Journée officielle et à la Journée franco-suisse, plus de mille couverts y ont été servis simultanément. Et ce fut par là même, service, cuisine, cave, Prométhée, propreté, finesse, abondance sont les qualités qui caractérisent la cantine du Comptoir. On sait que c'est la Société des Hôtels de Lausanne-Oudry qui dirige les opérations. Au lunch de la Journée officielle, on a vu les directeurs de nos plus grands hôtels aider au service, ce qui est une preuve du sérieux et de l'excellence de l'organisation. Chaque jour, d'ailleurs, plusieurs hôtelsiers réputés ont servi sur leur table et dirigé la table. C'est offrir à tous les visiteurs les garanties possibles. (Pro Leman.)

Le pavillon suisse du tourisme, édifié à l'Exposition des arts décoratifs à Paris, a fait l'objet, chacun le sait, des critiques les plus diverses. Dans une lettre de Paris à la « Feuille d'avis de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin. Toute la région du Léman et le Jura brillent par leur absence totale et mystérieuse. Une lettre écrite par le rédacteur en chef de l'« Echo de Vevey », M. H. E. Droz lui reproche de ne présenter au public que des affiches et des tableaux de la Suisse allemande, du Valais et du Tessin.

sacrés à des excursions. — Les cours de vacances de nos universités, en faisant mieux connaître aux étrangers des classes supérieures les charmes de la Suisse, rendent indirectement de précieux services à l'industrie hôtelière et touristique de notre pays.

Les grandes sociétés hôtelières. La Société des Hôtels réunis exploite à Cannes le Carlton Hotel; à Dinard, elle a l'Hôtel Royal et deux autres hôtels moins importants; enfin elle est propriétaire du Grand Condé, à Chantilly. L'exploitation de ce groupe d'hôtels a laissé en 1924 un bénéfice net de 1.892.000 francs sur un capital de quatre millions et demi. La Société a décidé d'ajouter à ses hôtels de villes d'eaux une maison de premier ordre en plein cœur de Paris. Elle a conclu un bail de longue durée pour l'immeuble situé à l'angle du boulevard des Capucines et de la rue Scribe, payé 28 millions de francs il y a deux ans par les Canadian Northern Railways. Les travaux d'aménagement seront terminés l'hiver prochain et l'exploitation commencera en 1926. Le loyer annuel, de 2.400.000 francs, sera ramené à 900.000 francs grâce à des sous-locations. Le nouvel hôtel Scribe sera installé de la façon la plus moderne; il comptera 200 chambres luxueusement meublées et 200 salles de bains. A cet effet, le capital de la Société a été porté à neuf millions.

Nice. Le conseil d'administration du Syndicat d'initiative de Nice, réuni dernièrement, a réélu son président, M. Lafaye, en fonctions depuis 1912, ainsi que les autres membres du bureau. Une subvention d'un million fr. a été accordée à la Villa méditerranéenne, l'une des attractions de l'Exposition des arts décoratifs, à Paris. Le conseil s'est occupé de l'embellissement des paysages nicois au moyen de plantations d'orangers et de citronniers, de l'assainissement de la Baie des Anges, de l'acquisition d'immeubles, de l'organisation à Nice d'une saison d'été et de l'amélioration des communications entre le Dauphiné et la Côte d'Azur. Un membre du conseil, M. Bagnol de la Roche, a été nommé à la présidence de l'Association des touristes dont tous acheminés par la Suisse, qui les accapare pendant la plus grande partie de leur déplacement. Une commission a été chargée d'examiner la possibilité de modifier cet itinéraire et de faire passer les visiteurs de l'Italie par la Côte d'Azur. La Suisse n'a qu'à se bien tenir, comme on le voit; mais il y a loin, heureusement, des beaux projets aux réalisations.

Les mols croisés. Tout le monde s'amuse maintenant au jeu des mols croisés. Grands petits journaux organisent des concours de mols croisés. A New-York, un livre de mols croisés a été tiré à plus de deux millions d'exemplaires. Il vient d'en paraître un à Paris dont les éditions s'enlèvent avec une rapidité que ne connaissent pas les meilleurs romans. Les maîtres de maison qui donnent une réception annoncent sur leur carte: «On dansera et il y aura un salon de mols croisés.» A Londres, l'événement mondialement connu a été un grand bal de mols croisés organisé par le Cosmo Club. Tous les invités devaient avoir un bonnet garni de problèmes. A Washington, un industriel a décuplé le chiffre de ses affaires en présentant sa publicité sous forme de mols croisés. Un hôtelier de Palm-Beach a fait fortune en six mois, parce qu'il a eu l'idée de tapisser les

chambres de ses voyageurs avec des papiers portant des problèmes de mols croisés. Les touristes ne voulaient quitter sa maison qu'après avoir résolu tout à tour les problèmes de toutes les chambres.

La flore alpestre. Au moment où la montagne s'ouvre à ses amis, le gouvernement valaisan rappelle son arrêté sur la protection de la flore. De telles razzias ont été opérées qu'il a fallu finalement prendre des mesures contre le vandalisme consistant à arracher, piller, massacrer les belles plantes du bon Dieu. Sinon c'était la disparition, à assez bref délai, de spécimens qui sont la curiosité et l'ornement de nos montagnes. L'arrêté du Conseil d'Etat valaisan comporte trois catégories de plantes soumises à la protection légale: premièrement celles qu'il est défendu d'arracher, secondement celles qu'il est permis d'arracher jusqu'à concurrence de dix, ensuite, celles qu'il n'est pas permis de cueillir en masse, pour en faire de ces lamentables balais qui finissent par pourrir dans la grande ville. Cet arrêté, tant judicieux soit-il, n'a qu'un tort: celui d'arriver trop tard pour une ou deux espèces de plantes que de «savants» botanistes ont fini par faire disparaître complètement. Les hôteliers valaisans feront bien d'attirer l'attention de leurs clients «herboristes» sur l'arrêté du gouvernement.

La collecte de la Fête nationale. (Comm.) Le produit de la collecte de cette année, conformément à une décision du Conseil fédéral, sera destiné aux sourds et aux sourds-muets. Parmi les nations européennes la Suisse, malheureusement, compte proportionnellement le plus grand nombre de sourds-muets (8000 environ). Ceux de sourds à tous les degrés est encore beaucoup plus élevé. Cette triste constatation a été portée à la connaissance du public par M. Eugène Sutermeister, à Berne, secrétaire général de l'Association de prévoyance en faveur des sourds-muets, qui propose, à l'occasion de la prochaine collecte, de faire une enquête approfondie dirigée par des médecins auristes, des pédagogues et autres spécialistes, sur les causes d'une infirmité aussi répandue et sur les moyens de la combattre, ce qui nécessiterait une dépense de plusieurs milliers de francs. Il serait désirable, en particulier, de développer l'enseignement donné aux sourds et aux sourds-muets en séparant, par exemple, les élèves suivant leurs facultés et leur degré de surdité, ce qui exigerait la création de nouvelles institutions spéciales. Le nombre de ces dernières est absolument insuffisant, et de porter son attention sur la question difficile du choix d'une profession pour les victimes de la surdité. On pourrait aussi accorder des primes aux maîtres qui, dans ce domaine, obtiennent des résultats satisfaisants, puis créer des ateliers pour les sourds des deux sexes en y rattachant des cours d'adultes dirigés par un personnel enseignant qualifié. On le voit, de grandes misères peuvent être soulagées si le peuple suisse, à l'occasion de notre fête nationale, témoigne d'un cœur joyeux une affectueuse compassion à nos concitoyens désolés, à ces pauvres isolés, condamnés à une vie de renoncement, qu'un sort cruel a privés, dans une plus ou moins grande mesure, du sens nécessaire à l'acquisition du langage et du savoir et à la jouissance de la musique.

Trafic

Amsterdam - Genève. Les voitures directes Amsterdam - Genève et Genève - Amsterdam, prévues à l'horaire pour les trains de nuit 302/2, départ de Bâle à 0 h. 18 et 51/1, départ de Genève à 0 h. 45, et qui circulent via Cologne - Wiesbaden - Mayence - Carlsruhe et vice-versa, ne seront désormais mises en marche qu'au départ de et jusqu'à la Haye.

Faux billets de banque. La presse zurichoise signale l'apparition de nombreux faux billets de 100 fr. de la Banque nationale, portant au recto la vignette de Guillaume Tell et au verso la jeune fille. Les billets falsifiés portent avec différents chiffres l'indication de série 2 E et F. Ils sont facilement reconnaissables, le papier étant de qualité inférieure et l'impression en couleur défectueuse. — De faux billets de cent francs ont été découverts également à Bâle, Lugano et Schaffhouse.

La douane à Montreux. On ignore généralement, aussi bien dans le monde hôtelier que dans celui des étrangers, l'existence à Montreux d'un bureau de douane où non seulement on peut obtenir tous renseignements désirables, mais encore dédouaner ses bagages. C'est là une facilité dont les étrangers ne profitent pas suffisamment. Ils peuvent parfaitement faire enregistrer leurs bagages directement: «En douane, Montreux», et sont dispensés par le fait même de la visite frontalière parfois si ennuyeuse. La visite des bagages à Montreux est évidemment gratuite.

Un avion original. Le «Daily Graphic» annonce qu'un ingénieur autrichien, Charles Glyvorn, vient d'arriver à Londres avec le plan d'un aéroplane entièrement nouveau. Cet appareil est basé sur l'application du principe tournant, en usage sur les navires «Flettner». Il peut s'élever verticalement, comme un hélicoptère; sa vitesse est trois fois plus grande que celle d'un aéroplane de mêmes dimensions des plus rapides. Il serait capable d'atteindre une vitesse de 300 milles à l'heure, ce qui mettrait l'Amérique à moins de 12 heures de l'Europe. L'économie réalisée est de 55 %.

Nos téléphones. On lit dans la «Gazette de Lausanne»: «Jusqu'à aujourd'hui, le bocal public avait la faculté d'apprécier le pourvoir téléphonique à une station, autre que celles ouvertes jour et nuit, moyennant un surtaxe de 50 centimes entre 21 heures et 6 h. 30. Cette surtaxe vient d'être doublée et portée à 1 franc. Ces communications sont probablement demandées le plus souvent par les hôtes de nos hôtels, dans la saison des étrangers, à un moment où les lignes sont moins encombrées qu'au milieu du jour. On comprendra que ce renchérissement est pour le moins inopportuniste.»

Navigation aérienne internationale. Les journaux annoncent que la conférence internationale de navigation aérienne qui doit se réunir à Prague aura entre autres pour tâche d'apaiser le conflit des compagnies avec l'Allemagne, laquelle interdit le survol de son territoire aux grands appareils étrangers. C'est ainsi que la Compagnie franco-roumaine a dû faire passer par la Suisse les avions de la ligne Paris-Prague.

De même, l'Imperial Airways de Londres a dû avoir recours au territoire suisse. Si l'Allemagne maintient son interdiction, la conférence de Prague envisagera des mesures de représailles.

La benzine et les routes. En 1924 sont entrés en Suisse 550.000 quintaux de benzine ayant payé 14 millions de francs de droits de douane. Pendant les cinq premiers mois de 1925, les droits sur la benzine ont déjà rapporté 5.676.000 francs, ce qui laisse prévoir un revenu annuel de 12 millions. Le quart de cette somme, soit 3 millions, serait réparti entre les cantons pour l'entretien et l'amélioration de leurs routes. Pour cette répartition on tiendrait compte de deux facteurs: la longueur du réseau routier et le coût de l'entretien, celui-ci variant selon les routes. On envisage aussi une participation directe de la Confédération à la construction des routes.

Sur le Léman. La récente assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de navigation sur le Léman a voté la répartition d'un dividende de 2 1/2 %. Elle a donné au conseil les pleins pouvoirs nécessaires pour commander au moment opportun un nouveau bateau-salon de 1200 places, du type «Valais». Un autre bateau-salon, l'«Helvétie», de 1600 places, est actuellement en construction. M. Gustave Masson, juge cantonal à Lausanne, président de l'association pour la gravité de la situation que crée la navigation à vapeur sur le lac Léman la nouvelle convention avec la France relative au niveau du lac. Le niveau de 70 cm. qui est prévu, au lieu de 90 actuellement, entraînera la suppression du service des bateaux à Genève et l'allongement démesuré de nombreux débarcadères.

Statistique des automobiles. D'après les plus récents relevés, il y a actuellement en Suisse 39.611 véhicules, dont 20.028 automobiles, 6658 camions, 10.468 motocyclettes et 2457 side-cars. Pour les autos, les marques les plus fréquentes sont les Fiat, Citroën, Peugeot, Martini-Renault et Pic-Pic. Dans les camions, les marques suisses continuent à tenir le premier rang. Le canton de Genève a le plus grand nombre d'automobiles, 3221, soit une pour 50 habitants. Viennent ensuite Berne avec 3133 autos, puis Zurich, Vaud et St-Gall. En fin de liste, nous trouvons Obwald avec 33 autos, les Grisons avec 27 et Appenzel Rh. int. avec 16. Dans la catégorie des autocamions, Berne est en premier rang avec 1060 camions; viennent ensuite Zurich, Genève et Bâle-Ville. Les cantons qui ont le plus de motocyclettes sont Zurich, Berne, Genève, Vaud et Argovie.

Nouvelles taxes postales. Le Conseil fédéral a fixé à partir du 1er octobre les nouvelles taxes et les nouveaux droits ci-après, applicables dans le service postal international: 1. Le prix de vente des coupons-réponse est abaissé de 60 à 40 centimes; 2. Le droit de formalités en douane, dont le maximum peut atteindre, selon les arrangements précités, 50 centimes-or, est fixé à 20 centimes par envoi; 3. La taxe de remboursement sera de 50 centimes par envoi, plus 1/2 % du montant du remboursement; 4. La taxe des mandats de poste, prévue par l'arrangement y relatif jusqu'à 30 centimes-or, plus 1/2 % de la somme expédiée, est fixée à 10 centimes-or, plus 1/2 % du montant transmis. — Les taxes des principales catégories d'envois, telles que lettres, cartes postales, imprimés, échantillons de marchandises et papiers d'affaires ne subissent pour le moment aucune modification.

STEPPECKEN- UND BETTWAREN-FABRIK A. Staub & Cie., Seewen (Schwyz)

Spezialfabrik für Hotel- und Daunendecken in Satin, Seide etc.
Matratzenschoner, Deckbetten in Federn und Flaumfüllung, Kissen etc. Wolldecken in allen Preislagen. Reinigen von Bettfedern u. Flaum. — Unarbeiten von gesteppten Daunendecken.
Daunen und Federn, Billige Preise, prompte Bedienung.

Ein reines Buttergebäck

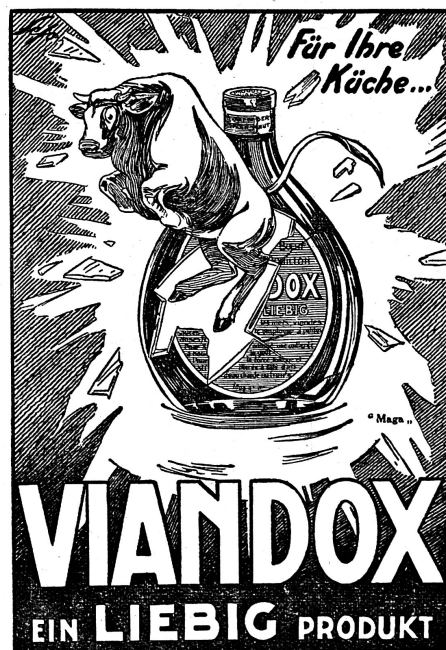
von feinsten, eigenartigem Wohlgeschmack. Schaffhausen Manufaktur. Seit 3 Generationen die Spezialität der Konditorei. Roh-Habicht in Schaffhausen 8, Schindels von 12 und 24 Stück à frs. 2.40 und 4.80. Erstaunliche Interessanten stehen gratis Muster zur Verfügung. 319

WEINBAU WEINHANDEL
J. G. MATHIS-OLGIATI
MALANS DAVOS-PLATZ

Gut gepflegte, weisse und rote Ostschweizer Weine

empfiehlt höflich in Fässern und Flaschen
Verband ostschweiz. landwirtschaftl. Genossenschaften (F. L. L.) Winterthur

MELFOR
AROMATISCHER
SPEISE-ESSIG
AUS HONIG & FEINSTEM KRÄUTERSAFT
Sehr ausgiebig und klar, leicht verdaulich, auch für das schwächste Magen.
Goldene Medaille an der Weltausstellung in Luzern.
Verlangen Sie Prospekt und Gratismuster.
Schweiz. Speise-Essig-Fabrik
MELFOR - COMPAGNIE AARAU



Flasche 500 Gramm Fr. 5.75 1000 Gramm Fr. 9.75

Depot für die Schweiz:
JEAN HAECKY IMPORT A.-G., BASEL

Insrieren bringt Gewinn!

Fernrohr

der französischen Marine. 60-fach, mit gradierter Bronze-Unterlage auf Dreifuss, in bestem Zustand, Frs. 15.000.—, Verpackung inbegriffen, franko Grenze. Photo auf Verlangen. Vormus. 3, Boulevard St-Martin, Paris. 29515

Zu verkaufen ein neues Billard

Mod. Louis XVI. in Mahagoni poliert, 234 x 117 cm im Spielraum. Das Billard ist in tadellosem Zustande, da nur 14 Tage gebraucht. Preis inklus. Quers. und Eisenbekleidung Fr. 1500.—, Kursaal-Direktion, Luzern. 29515

Tortepapiere Teller- und Fischpapiere

Caspar Studer & Co.
Papierhandlung
Winterthur

Tüchtiger Vertreter gesucht

für Centralschweiz
von
Voss & Cie., Zürich
Weinhandlung
Generalagentur für die Schweiz
von
A. de Lutz & Fils, Bordeaux
Jules Rogner & Co., Dijon
King George IV Scotch Whisky

Englisch in 30 Stunden
Methode sprechen lernt man nach interessanter und leichtfasslicher Methode durch brieflichen Fernunterricht
Erfolg garantiert! 500 Referenzen.
Spezialschule für Englisch
„Rapid“ in Luzern 80.
Prospekt gegen Rückporto.

Glänzende Zeugnisse!

Das allerbeste und billigste

BODEN- PRÄPARAT

Bestellungen an:
Emil Grünig, Zürich
Weinbergstrasse 25

NEUCHÂTEL CHÂTENAY Fondé 1796 HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY Berne 1914

In 10 Sekunden Glace Island

ohne Mühe
mit der
„Ich bin begeistert!“ schreibt einer von Basler Ausstellungs-Besuchern. „Die Island ist wirklich etwas Wunderbares!“ Verlangen Sie Gratisprospekt und Vorführung.

Rickert, Dintl & Co., Zürich
Stampfenbachstrasse 69

Cavin-Goldrichmid & Kammermann BERN

Weine, Dessertweine
Spirituosen
Bollwerk 39 — Telefon Bollwerk 26.74